CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

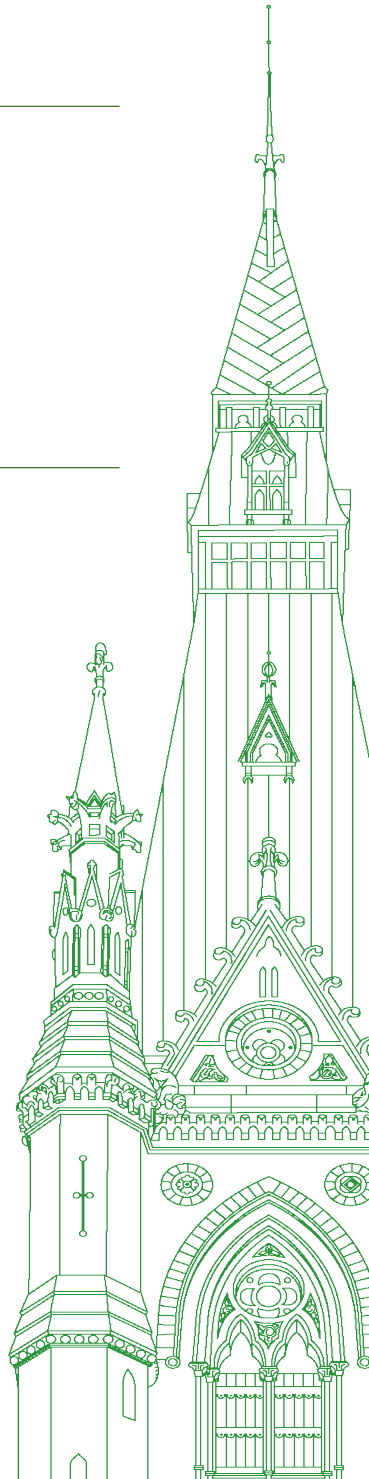
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 045

Le jeudi 29 octobre 2026



Président : Terry Sheehan

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 29 octobre 2026

● (0815)

[*Traduction*]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 45e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Nous sommes réunis sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe. Conformément à l'ordre de renvoi adopté par la Chambre le vendredi 9 octobre 2026, le Comité poursuit son étude du projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés y participent en personne, dans la salle, ou à distance, au moyen de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demande à tous les participants de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur les tables. Ces mesures visent à prévenir les incidents audio et les effets Larsen, et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos formidables interprètes.

Merci d'être ici aujourd'hui.

Vous remarquerez aussi un code QR, sur lequel vous pouvez cliquer pour voir une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des députés. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Les personnes qui participent par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone au bas de leur écran pour activer leur micro, et le mettre en sourdine lorsqu'elles ne parlent pas. Des tests de son ont été effectués. Vous les avez tous réussis. Félicitations. Nous avons hâte de vous entendre.

Je rappelle à tous les témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment dès maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute voulu, afin de profiter pleinement du temps alloué aux questions et aux réponses. Nous passerons d'une langue à l'autre; gardez donc votre oreillette.

Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence. Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole sont priés de lever la main. Ceux qui participent par Zoom doivent, bien sûr, utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi gérerons le temps de parole.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue au premier groupe de témoins.

Nous accueillons M. Philip Tangie, président de l'Aboriginal Water and Wastewater Association of Ontario. Nous recevons également, par vidéoconférence, Mme Theresa McClenaghan, directrice exécutive et avocate à l'Association canadienne du droit de l'environnement, ainsi que Mme Melinda Moch, vice-présidente de l'Association du Barreau autochtone.

Vous disposerez chacun de cinq minutes. Lorsqu'il vous restera environ 30 secondes, je dirai « 30 secondes ». Vous aurez ainsi le temps de conclure. Vous aurez amplement l'occasion, pendant la période de questions et réponses, de présenter les autres éléments de vos notes si vous n'avez pas pu tout dire.

Merci beaucoup.

Nous allons d'abord entendre M. Tangie, qui est présent dans la salle.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Philip Tangie (président, Aboriginal Water and Wastewater Association of Ontario): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité. Bonjour également aux autres témoins. Je m'appelle Phil Tangie et je suis président de l'Aboriginal Water and Wastewater Association of Ontario, aussi appelée AWWAO. Nous sommes un organisme à but non lucratif constitué en société, qui a été conçu par des exploitants des Premières Nations pour des exploitants des Premières Nations, et qui a vu le jour au milieu des années 1980. Nous travaillons directement avec les exploitants des Premières Nations qui s'occupent des systèmes de traitement de l'eau des Premières Nations en Ontario. L'AWWAO a obtenu de Santé Canada un financement qui lui a permis de commencer officiellement à offrir des services en 1995. Elle compte un conseil d'administration bénévole de huit personnes et une seule employée rémunérée. Il s'agit de notre coordonnatrice.

Nous comptons actuellement 205 membres votants et 6 membres associés dans tout l'Ontario. Nous sommes principalement un coordonnateur de services de formation menant à la certification, qui organise deux semaines de formation par année, en plus d'une assemblée générale annuelle qui comporte elle aussi une activité de formation, dans le cadre de cet événement de trois jours. Nous y faisons venir des exploitants de partout en Ontario. L'AWWAO présente son assemblée générale annuelle et sa semaine de formation combinées comme une occasion de réseautage pour les exploitants des Premières Nations, qui y échangent leurs connaissances et leur expertise. Ils trouvent cela inestimable. C'est vraiment le cas. L'événement prend de l'ampleur d'année en année.

Pour favoriser la croissance de nos effectifs, nous avons lancé en 2013 un concours de la coupe de l'eau. Les membres sont invités à soumettre un échantillon de l'eau provenant des systèmes de traitement de leur réserve. Nous faisons vérifier cette eau. Nous veillons à ce qu'ils l'analysent pour s'assurer qu'elle est potable. Ils nous envoient un certificat attestant qu'elle est potable avant que nous invitions notre jury à la goûter. Nous avons prévu un gagnant pour le Nord et un gagnant pour le Sud.

Le gagnant du Nord reçoit la coupe Josephine Mandamin du concours de dégustation d'eau. Nous avons eu l'honneur d'inviter Josephine Mandamin à l'une de nos assemblées générales annuelles, en 2013, à Thunder Bay, en Ontario. Josephine Mandamin, aujourd'hui décédée, était une aînée réputée originaire de Wiky. Elle s'est fait connaître sous le nom de « grand-mère marcheuse d'eau ». Elle a sensibilisé la population aux droits de l'eau, si l'on peut dire, parce qu'elle croyait que l'eau avait bel et bien des droits, elle aussi. Nous avons fait la promotion de cette idée. Elle nous a fait l'honneur de nous autoriser à donner son nom à notre coupe.

L'AWWAO produit et distribue aussi à ses membres cotisants un bulletin d'information mensuel d'une page et un bulletin trimestriel. Nous faisons passer un examen pratique de certification aux exploitants des Premières Nations déjà certifiés, pour les aider à renouveler leur certification d'exploitants de réseaux d'eau. Les candidats retenus obtiennent un certificat d'exploitant conditionnel délivré par le ministère provincial de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, par l'intermédiaire du Bureau ontarien d'accréditation en matière d'eau et d'eaux usées. Nos publications informent nos membres des enjeux actuels liés à l'eau qui touchent les communautés des Premières Nations partout au Canada, dont le projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations.

Les exploitants des Premières Nations de l'Ontario suivent cette mesure législative depuis sa présentation, en 2013, sous la forme de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, qui a été abrogée et remplacée par un nouveau projet de loi en 2022, lequel est devenu le projet de loi C-61, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations. Ce projet de loi a été présenté au Parlement en 2023. Maintenant que le projet de loi C-37 vient d'être présenté, les exploitants des Premières Nations de l'Ontario et de partout au Canada attendent avec impatience les résultats de cette nouvelle mesure législative. Les exploitants seront directement touchés, et ils sont bien conscients des répercussions directes qu'elle aura sur eux.

● (0820)

En tant qu'exploitant responsable en chef certifié de classe 4 issu d'une Première Nation, qui dessert des communautés des Premières Nations à partir d'un carrefour de services d'eau situé dans le Nord-Ouest de l'Ontario, et en tant que président de l'AWWAO, qui représente les exploitants des Premières Nations de la province, je partage — nous partageons — l'objectif commun d'assurer l'approvisionnement en eau potable salubre dans nos communautés des Premières Nations. Nous croyons tous qu'une loi est imminente.

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'AWWAO, nous avons sondé nos membres. Ils ont soulevé diverses préoccupations, dont je pourrai vous parler un peu plus tard, quand j'aurai plus de temps.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Tangie.

Philip Tangie: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous passons maintenant à Mme McClenaghan, qui est en ligne.

Vous avez cinq minutes.

Theresa McClenaghan (directrice exécutive et avocate, Association canadienne du droit de l'environnement): Merci beaucoup.

Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je m'appelle Theresa McClenaghan. Comme vous l'avez mentionné, je représente l'Association canadienne du droit de l'environnement. Nous sommes une clinique d'aide juridique spécialisée de l'Ontario et une ONG nationale. Nous offrons divers services juridiques, notamment la représentation des clients admissibles à nos services, la vulgarisation juridique et la réforme du droit. Nos clients peuvent être des particuliers, des organismes sans but lucratif, des groupes communautaires, ainsi que des Premières Nations et leurs membres.

Je vous remercie de m'avoir invitée.

L'Association travaille depuis longtemps sur la question de l'eau potable sûre et propre, notamment avec plusieurs Premières Nations, en matière de planification de la protection des sources. Depuis de nombreuses années, nous réclamons l'adoption d'une loi fédérale adéquate pour aider les Premières Nations à protéger leur eau potable, en particulier depuis la tragédie de l'eau potable de Walkerton, en Ontario. Lors de l'enquête qui a suivi, le juge O'Connor a consacré un chapitre à l'eau potable des Premières Nations et à la nécessité de veiller à ce que les membres des Premières Nations disposent d'autant d'eau salubre que tous les autres résidants du Canada.

Nous avons analysé le projet de loi C-37 et remis un mémoire au Comité avant la réunion. Ce mémoire se trouve aussi sur notre site Web, avec un exemplaire du résumé en langage clair, plus court, d'une analyse que nous avions préparée précédemment.

L'Association recommande que le projet de loi C-37 soit adopté rapidement. Je suis d'avis que le préambule, l'objet et les principes du projet de loi renferment des dispositions importantes et utiles, et que le projet de loi prévoit de nombreuses autres approches très appropriées en ce qui concerne la gouvernance des Premières Nations sur leur eau potable. L'inclusion d'une approche à barrières multiples pour protéger l'eau potable est très importante.

Dans le cadre de votre étude, nous recommandons deux amendements principaux. J'aimerais m'y attarder aujourd'hui.

Le premier concerne le droit à l'eau sûre et propre. Nous recommandons de supprimer la version actuelle de l'article 3 du projet de loi et de la remplacer par le libellé suivant: « Il est reconnu et confirmé que l'accès à l'eau potable sûre et propre conformément à la présente loi est un droit de la personne pour chaque individu sur les terres des Premières Nations. » C'est le libellé qui figurait dans le projet de loi C-61 dont le Comité a fait rapport.

Le deuxième amendement que j'aimerais proposer porte sur la portée de la compétence relative à la protection des sources d'eau potable des Premières Nations. Le projet de loi C-37 reconnaît le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, protégé par l'article 35. Ce droit comprend la compétence dans une zone de protection des sources, comme le prévoient des accords conclus entre plusieurs administrations. Toutefois, à l'article 6, le projet de loi limite cette reconnaissance de compétence à une « zone de protection adjacente aux terres d'une première nation ».

Nous recommandons de supprimer le mot « adjacente » à l'alinéa 6(1)b) du projet de loi et de le remplacer par le mot « pour ». Les sources d'eau peuvent se trouver à divers endroits qui ne sont pas adjacents à une Première Nation, par exemple en amont dans un réseau d'eaux de surface, ou à un autre endroit d'où l'écoulement souterrain amène l'eau jusqu'au système d'approvisionnement en eau potable d'une Première Nation.

Notre mémoire présente le reste de notre analyse. Je serai heureuse de répondre à d'autres questions du Comité.

Comme je l'ai dit, nous préconisons l'adoption rapide du projet de loi C-37, afin que les Premières Nations puissent se prévaloir des outils supplémentaires qu'il leur fournirait pour assurer l'accès à de l'eau potable sûre et propre.

● (0825)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Moch, pour cinq minutes.

Melinda Moch (vice-présidente, Association du Barreau autochtone au Canada): *Tansii* et bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité. Bonjour également aux autres témoins.

Je m'appelle Melinda Moch. Je m'adresse à vous aujourd'hui depuis le territoire du Traité n^{o} 1, au Manitoba, et c'est un honneur pour moi de comparaître au nom de l'Association du Barreau autochtone au Canada, un organisme national de juristes autochtones qui se consacrent à l'avancement des questions juridiques autochtones.

Je dirai d'abord que l'accès équitable à de l'eau potable sûre et propre est un droit humain fondamental et absolu, et que les communautés des Premières Nations sont depuis beaucoup trop longtemps privées d'un accès à l'eau potable salubre comparable à celui que les autres Canadiens tiennent tout à fait pour acquis. Le projet de loi C-37 offre l'occasion de remédier à cette inégalité de longue date. Nous nous réjouissons qu'il reconnaisse la compétence des Premières Nations en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'infrastructures connexes.

Cependant, même si telle est son intention, le projet de loi C-37, dans sa forme actuelle, n'établit pas en fait le cadre nécessaire pour atteindre cet objectif. Aujourd'hui, j'aimerais aborder certains des risques juridiques, constitutionnels et financiers que courrait le Canada si certaines lacunes du projet de loi n'étaient pas comblées.

Avant tout, il y a un risque que le projet de loi C-37 ne tienne pas suffisamment compte des obligations juridiques existantes du Canada.

Le Canada a récemment fait l'objet d'importants litiges concernant l'accès à l'eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations. Dans sa récente décision rendue dans l'affaire *Première Nation de Shamattawa c. Canada*, la Cour fédérale a reconnu que le Canada a à la fois une obligation fiduciaire et une obligation de diligence en common law relativement à l'accès à l'eau potable salubre. Même si cette décision fait toujours l'objet d'un appel, l'affaire montre qu'il est important de bien tenir compte des obligations permanentes du Canada lors de l'élaboration d'un nouveau cadre législatif. Le risque, ici, c'est que la reconnaissance de la compétence des Premières Nations, sans que soient réglées adéquatement les questions d'infrastructure, de financement et de protection des sources d'eau, laisse en suspens des situations qui pourraient donner lieu à des litiges, ce qui coûterait au Canada et aux Premières Nations des frais juridiques importants.

Deuxièmement, il y a un risque que certains aspects du projet de loi C-37 ne soient pas à la hauteur des engagements pris par le Canada aux termes de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de la Déclaration elle-même.

La Loi sur la Déclaration exige l'obtention du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, d'abord avant l'adoption et la mise en œuvre de mesures législatives susceptibles de toucher les peuples autochtones, et ensuite avant l'approbation de projets ayant une incidence sur les terres, les territoires et les ressources autochtones. À l'inverse, le projet de loi C-37 emploie un libellé qui atténue ou réduit les efforts exigés du Canada. Par exemple, il prévoit que les recommandations du ministre doivent « refléter l'élaboration conjointe ». De même, le projet de loi C-37 semble imposer des frontières à la compétence sur la ressource en question. Dans le projet de loi, il est question de « zones de protection ». À cet égard, nous tenons à souligner que le projet de loi risque de ne pas être cohérent, sur le plan législatif, avec la Loi sur la Déclaration.

Troisièmement, dans le prolongement de cette préoccupation, il existe un risque d'incertitude quant aux compétences en matière de protection des sources d'eau.

L'eau ne respecte pas les limites d'arpentage. La Déclaration des Nations unies ne limite pas les droits des Autochtones aux terres de réserve. Pourtant, le projet de loi C-37 prévoit la compétence sur l'eau qui se trouve sur ou sous les terres des Premières Nations et dans les zones de protection adjacentes, qui ne sont pas encore définies. La responsabilité de fournir de l'eau potable salubre incombe à la Première Nation, alors que le pouvoir effectif sur les sources d'eau de son bassin versant traditionnel échappe à sa compétence.

En théorie, une province peut autoriser un projet ou une activité à l'extérieur d'une Première Nation, le Canada peut financer des infrastructures d'eau potable, et une Première Nation peut être responsable de l'exploitation du réseau d'eau. Si l'approvisionnement en eau est compromis, il faudra alors déterminer quel gouvernement avait le pouvoir de prévenir le préjudice et lequel était chargé d'intervenir, et si la Première Nation a eu une véritable possibilité de participer aux décisions concernant son eau.

Lorsque la protection efficace des sources d'eau dépend de la coopération, il y a un risque que des lacunes ou des désaccords laissent des questions importantes en suspens. Dans le même ordre d'idées, le projet de loi C-37 ne prévoit absolument aucun mécanisme de règlement des différends.

Je terminerai en disant, ou plutôt en soulignant, qu'une véritable compétence exige bien plus qu'une simple reconnaissance juridique. Elle exige des infrastructures adéquates, la durabilité, un financement prévisible et la capacité, pour les personnes concernées, de prendre et de mettre en œuvre des décisions. Si ces besoins ne sont pas comblés adéquatement, il y a un risque élevé que les Premières Nations assument la responsabilité de systèmes qui continuent de manquer de ressources, et un risque correspondant que le Canada continue de faire face à une incertitude juridique et financière quant au caractère adéquat de son soutien et de ses obligations permanentes.

● (0830)

Ce qui nous inquiète, mesdames et messieurs les députés, c'est que certains éléments du projet de loi pourraient ne pas permettre de parer suffisamment à des risques prévisibles. Vous avez maintenant l'occasion d'examiner ces risques, de veiller à ce que ce projet de loi respecte le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et de l'harmoniser avec la Déclaration des Nations unies et la Loi sur la Déclaration.

Merci beaucoup. Je répondrai volontiers à vos questions tout à l'heure.

Le président: Merci beaucoup à tous les témoins.

Nous allons entamer la série de questions de six minutes. Nous commençons par les conservateurs.

Monsieur Morin, vous avez la parole.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour aux témoins.

Une grande partie de la discussion sur l'eau potable est menée par des chefs, des avocats, des politiciens et des fonctionnaires qui gravitent autour de la Chambre des communes. Tout cela est très bien, et je ne cherche pas à minimiser leur rôle, mais j'ai l'impression que les exploitants aussi — les gens sur le terrain — sont souvent oubliés dans cette discussion. Ce sont eux qui fournissent l'eau au quotidien. Ce sont eux qui exploitent les systèmes et en assurent le fonctionnement.

Je pense à notre exploitant chez nous, Dennis Donald fils, qui est fiable et qui vient après les heures de travail au besoin, et je pense aussi à Dustin Gladue. Ce sont des exploitants de chez nous qui sont tellement fiables et qui fournissent l'eau aux services. Leur voix est souvent oubliée dans certaines des discussions de haut niveau que nous tenons ici, à Ottawa, mais ils font de l'excellent travail.

Je suis heureux que M. Tangie soit ici aujourd'hui. Il n'a pas pu terminer son témoignage.

Vous alliez parler des gens que vous représentez, c'est-à-dire les exploitants, ceux qui fournissent le service nécessaire. C'est une chose de parler d'« eau propre », mais ceux qui la font circuler, qui veillent à ce qu'elle soit propre et qui l'analysent sont ceux qui assurent cet approvisionnement et qui continueront de l'assurer, jour après jour, pendant des années.

Pouvez-vous terminer votre exposé? Vous avez dit avoir sondé les exploitants de l'Ontario qui font partie de votre organisme. Qu'en pensaient-ils? Quelles préoccupations avaient-ils au sujet du projet de loi? Dans quelle direction souhaitent-ils qu'il aille?

Philip Tangie: Merci, monsieur Morin. Je le ferai avec plaisir.

Les exploitants se sont dits préoccupés par la formation continue de leurs dirigeants en particulier, parce qu'ils constatent que leurs dirigeants ne sont pas informés de leurs responsabilités. Par conséquent, ils estiment qu'il n'y a pas de synergie entre eux et leurs dirigeants. Ils aimeraient que l'on offre davantage de formation, à eux comme à leurs dirigeants. C'était l'une des préoccupations soulevées.

Ils se sont aussi inquiétés du fait que les soldats de première ligne sur le terrain — les exploitants de réseaux d'eau — soient exclus des discussions qui ont lieu et qui ont eu lieu depuis la création de cette mesure législative, sous la forme du projet de loi S-8, jusqu'au projet de loi C-37 inclusivement.

Ils se sont dits préoccupés par l'application de la loi et par ce à quoi elle ressemblera. Je sais que le projet de loi contient une disposition à ce sujet, mais elle n'est pas précise et elle n'est pas formulée dans des termes que les exploitants comprennent bien. C'est plutôt du jargon juridique. Ils aimeraient en savoir plus à ce sujet, et ils voudraient savoir exactement quelles répercussions directes elle aura sur eux en tant qu'exploitants.

● (0835)

Billy Morin: Merci, monsieur Tangie.

Pour aller un peu plus loin, votre organisme existe depuis les années 1980. Vous avez des connaissances institutionnelles qui s'étendent maintenant sur plusieurs générations. Le projet de loi envisage la création d'un bureau de commission des eaux, un nouveau type de commission qui orientera le gouvernement et les Premières Nations.

Pensez-vous que votre organisme, au lieu d'être ignoré — bon, peut-être un peu ignoré, comme les voix de la base dont vous avez parlé —, pourrait plutôt jouer un rôle important, grâce à ces connaissances institutionnelles, dans la façon dont nous irons de l'avant?

Je vais m'en tenir à l'Ontario, la province que vous représentez. Bien sûr, beaucoup d'avis d'ébullition de l'eau sont en vigueur dans le Nord-Ouest de l'Ontario, dans le secteur de la Nation Nishnawbe Aski, mais votre organisme possède des connaissances importantes et mène des activités importantes dans cette région, et vous avez sûrement des exploitants qui y travaillent. Pensez-vous que votre organisme pourrait fournir les connaissances institutionnelles, l'expertise et les connaissances historiques nécessaires, en collaboration avec le bureau du commissaire que propose le projet de loi?

Philip Tangie: Oui, dans une certaine mesure. Je crois que l'AWWAO serait en mesure de conseiller la commission, en particulier sur la façon d'éduquer et de former les exploitants.

Toutes choses étant égales par ailleurs, même si chaque Première Nation avait une usine de traitement de l'eau qui fonctionnait parfaitement, à 100 %, il resterait le problème du manque d'exploitants pour faire fonctionner les systèmes. Il n'y a tout simplement pas assez d'exploitants. Il faudrait donc plus de formation, d'après ce que nous apprenons et ce qu'on nous dit. Il faut susciter davantage d'intérêt chez les jeunes des communautés des Premières Nations pour le métier d'exploitant d'usine de traitement de l'eau.

D'autres mesures devraient accompagner cela, comme la sensibilisation, des salaires équitables pour les exploitants des Premières Nations et une meilleure compréhension de ce que signifie être exploitant, non seulement du point de vue des Premières Nations, mais aussi du point de vue de la santé et de la sécurité. La plupart de nos exploitants, nos membres, le comprennent bien, mais il faut faire connaître ce métier dès le jeune âge. Nous devons attirer de jeunes exploitants parmi les membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves et les informer de la possibilité de devenir exploitant et de ce que cela représente pour la communauté.

Pour vous donner un exemple du travail de l'AWWAO en ce sens, en 2013, je faisais le plein d'essence dans une communauté des Premières Nations et j'ai suggéré au pompiste de devenir exploitant. Il n'avait aucune idée de ce qu'impliquait ce travail. Je lui ai donné de l'information, et il a bel et bien posé sa candidature. Grâce à une formation que je l'ai aidé à obtenir par l'intermédiaire de notre conseil tribal, à Kenora, où j'habite, il est maintenant exploitant de classe 2. Il a très bien réussi en suivant non seulement mes conseils, mais aussi ceux de l'AWWAO. Il est devenu membre de l'AWWAO et il a assisté à bon nombre de nos assemblées générales annuelles et de nos séances de formation. Cela l'a beaucoup aidé.

C'est l'une des choses que l'AWWAO continue de faire. Nous aimons attirer des membres des Premières Nations et les inviter à devenir exploitants. Nous les invitons à nos assemblées générales annuelles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, elles offrent d'excellentes occasions de réseautage. Après avoir assisté à l'une d'elles, ils expriment tous leur reconnaissance pour l'occasion qui leur a été offerte. Cela les fait vraiment grandir comme personnes et comme exploitants, et ils veulent continuer de participer à nos activités.

● (0840)

Le président: Merci beaucoup. C'est une bonne façon de conclure une belle histoire.

Nous passons maintenant à M. Brendan Hanley.

Vous avez six minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci beaucoup à tous les témoins.

J'aimerais commencer par Mme McClenaghan.

Vous avez parlé de l'importance de définir la protection des sources d'eau. De toute évidence, c'est un domaine où la loi doit apporter de la clarté. Le projet de loi C-37 propose une voie de collaboration pour la conclusion d'accords de protection des sources d'eau, compte tenu de la compétence provinciale. Je pense que c'est en conciliant les compétences fédérale, provinciales et des Premières Nations que le projet de loi tente de tracer une voie.

Pourriez-vous nous en dire plus sur les progrès réalisés jusqu'ici avec ce projet de loi? J'ai bien entendu que vous souhaitiez qu'il soit adopté rapidement. J'aimerais connaître votre point de vue sur l'importance de la façon dont nous définissons la protection des sources d'eau et dont nous établissons clairement ce qu'elle englobe, étant donné qu'à l'extérieur des communautés des Premières Nations, elle relève des régimes de réglementation provinciaux.

Theresa McClenaghan: La protection des sources d'eau figure dans le projet de loi, à très juste titre, et l'Association est extrêmement heureuse de l'y voir, parce qu'en essayant de protéger l'eau potable sans protéger les sources d'eau, on risque de se retrouver avec des sources inadéquates, qui sont très difficiles à traiter par la suite. Le projet de loi en tient compte.

Je conviens que la protection des sources d'eau exige une coopération entre les administrations. Nous avons participé très activement, et j'ai moi-même participé très activement pendant des décennies, à la protection des sources d'eau en Ontario, tant dans le cadre de l'enquête que dans celui de la loi qui a été adoptée ici. Il y a notamment eu une vaste participation à l'élaboration du cadre, avec la contribution de voix des communautés des Premières Nations, comme l'Ontario First Nations Technical Services Corporation. Cette vision, qui a ensuite été adoptée en Ontario, reconnaissait la nécessité d'approches faisant appel à plusieurs administrations et à plusieurs secteurs, parce que la protection des sources exige des mesures de la part des propriétaires fonciers, des municipalités et des gouvernements provinciaux, ainsi que du gouvernement fédéral.

Je vais conclure rapidement en vous donnant un exemple. Nous avons collaboré avec quelques Premières Nations, dans le Nord comme dans le Sud de l'Ontario, pour élaborer des plans généraux de protection des sources. Une fois que les menaces qui pèsent sur leurs sources ont été cernées, ce qui est l'une des premières choses à faire, où que ce soit, certaines de ces menaces peuvent être contrôlées au moyen de permis provinciaux, comme un permis autorisant le rejet de polluants dans les eaux de surface; de permis fédéraux, par exemple pour le transport de matières dangereuses; de la planification municipale de l'aménagement du territoire; de mesures sectorielles, comme l'épandage de biosolides; ou encore par les propriétaires fonciers privés, en ce qui concerne leur entreposage de combustible.

Les plans proposent des solutions, et le projet de loi prévoit qu'elles soient reconnues dans des accords. Je pense que c'est une approche appropriée, parce que, franchement, c'est là que se situe la lacune à l'heure actuelle. Comment, autrement, obliger tous les différents acteurs à faire ce qu'ils doivent faire pour protéger les sources d'eau des Premières Nations?

Brendan Hanley: Merci. C'est très utile.

J'aimerais revenir à M. Tangie.

Je suis très heureux que vous soyez ici. Je suis d'accord avec mon collègue sur l'importance d'avoir de vrais exploitants à la table, afin que nous puissions entendre leur voix. Vous êtes vous-même un exploitant d'expérience, en plus d'être président de l'AWWAO.

Pourriez-vous nous parler de la relation que vous entretenez avec Services aux Autochtones Canada en ce qui concerne le soutien à la formation, à la certification et au maintien de la certification des exploitants, et donc au recrutement et à la rétention dont vous avez parlé dans votre témoignage? Pourriez-vous aussi nous parler du rôle du financement et nous dire en quoi l'engagement en matière de financement prévu dans ce projet de loi est important pour les exploitants de réseaux d'eau des Premières Nations?

● (0845)

Philip Tangie: Merci. Je le ferai avec plaisir.

L'AWWAO entretient ce que je qualifierais d'assez bonne relation avec Services aux Autochtones Canada et avec Santé Canada, surtout depuis hier. Nous avons eu de la difficulté au fil des ans. Les choses se sont bien passées. Ils font partie de nos bailleurs de fonds, tout comme le PIIPN. Ils nous financent depuis 1995. Jusqu'à hier, nous n'avions reçu aucune augmentation de notre financement pour tenir compte de nos besoins et de l'inflation.

Hier, lorsque j'étais au rassemblement conjoint à Toronto, j'ai rencontré des représentants de Services aux Autochtones Canada précisément pour demander une augmentation de notre financement, et ils ont accepté de nous l'accorder. C'était une bonne nouvelle pour l'AWWAO, et quelque chose qui se faisait attendre depuis longtemps.

Ils nous soutiennent beaucoup sur le plan du financement, depuis hier. L'AWWAO envisage d'élargir ses activités au-delà des services de formation. C'est une autre question dont nous avons parlé. Ils nous ont apporté un excellent soutien.

Je suis aussi gestionnaire d'un carrefour de services d'eau dans le Nord-Ouest de l'Ontario, pour le compte du conseil tribal. En tant que gestionnaire de carrefour, j'entretiens d'excellentes relations avec Services aux Autochtones Canada. Les gens du ministère se sont montrés très réceptifs. Ils nous ont aidés. De mon point de vue d'exploitant d'usine de traitement de l'eau, de gestionnaire de carrefour et de président de l'AWWAO, l'équipe responsable de l'eau qui est actuellement en place est l'une des meilleures avec lesquelles j'ai travaillé à Services aux Autochtones Canada.

[*Français*]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins qui sont présents, en personne ou par vidéoconférence, et qui nous permettent d'améliorer, s'il le faut, le projet de loi.

Ma première question s'adresse à Mme Moch.

Comme on le sait, il y a eu précédemment le projet de loi C-61, et il y a maintenant le projet de loi C-37, qui a fait l'objet de certaines critiques, notamment celle, que je crois que vous avez mentionnée aussi, relativement au fait qu'on enlève la question des droits de la personne du projet de loi.

Alors, je me demandais quelle pourrait être l'intention du législateur ou quelles pourraient être, de façon hypothétique, les craintes du législateur, étant donné qu'on avait un projet de loi plus fort, mais qu'on a décidé, dans ce cas-ci, de diminuer la force du projet de loi en y soustrayant ces dispositions.

[*Traduction*]

Melinda Moch: Merci beaucoup de la question. Elle comporte plusieurs volets, et je ne suis pas certaine d'être assez bien outillée pour expliquer le raisonnement qu'ont suivi d'autres personnes en rédigeant des amendements et en comparant l'ancien projet de loi C-61 à ce projet de loi C-37.

Je peux supposer qu'il y a fort probablement eu une tentative de trouver un équilibre entre les multiples autorités compétentes qui encadrent une ressource très précieuse et un droit humain très fondamental pour tous. Je pense que c'est pour cette raison que l'Association du Barreau autochtone a exprimé ses fortes réserves quant au fait que le projet de loi, dans sa version actuelle, ne traite pas toutes ces parties sur un pied d'égalité. C'est au détriment des communautés des Premières Nations, selon la version actuelle du projet de loi.

Je vais simplement donner quelques exemples qui pourraient être utiles au Comité dans son examen. J'y ai fait allusion dans mon exposé de cinq minutes. Par exemple, au paragraphe 20(1) du projet de loi C-61, il était prévu que les recommandations « doivent être élaborées conjointement » avec ces corps dirigeants, c'est-à-dire avec les communautés des Premières Nations touchées. La version actuelle prévoit plutôt que ces recommandations « doivent refléter l'élaboration conjointe ». C'est un assouplissement du libellé qui n'impose pas au Canada la norme élevée à laquelle il devrait être tenu.

Je ne dis pas que la version précédente, le projet de loi C-61, était adéquate. Je souligne simplement qu'il semble y avoir un recul. Comme je l'ai dit, je crois pouvoir supposer que cela traduit probablement une tentative de trouver un équilibre dans cet espace où s'exercent plusieurs compétences, équilibre qui, à notre avis, fait cruellement défaut dans la version actuelle, puisque ce cadre ne prévoit aucun mécanisme de règlement des différends.

Malheureusement, les différends seront absolument inévitables, et il faut en tenir compte, surtout dans le cadre de ce processus où s'entrecroisent les compétences des provinces, du gouvernement fédéral et des communautés des Premières Nations.

● (0850)

[*Français*]

Marilène Gill: Merci beaucoup. Vous aviez beaucoup de réponses à cette question à plusieurs volets.

J'ai également une question pour Mme McClenaghan, relativement à l'articulation entre certains projets de loi.

Je sais que nous sommes en train de regarder le projet de loi C-37. Nous avons précédemment regardé le projet de loi C-61. J'ai cependant certaines inquiétudes dont j'aimerais vous faire part concernant des projets de loi comme le projet de loi C-39, qui peuvent créer certains risques. Je sais que cet aspect n'a peut-être pas été étudié, mais je souhaite quand même poser la question, parce qu'on étudie parfois plusieurs projets de loi au même moment et certains pourraient avoir une incidence sur d'autres.

En ce qui concerne la question de l'eau, quand on parle de régions d'intérêt national, qui ne sont pas définies, et quand on parle de projets de compétence fédérale, pensez-vous qu'il y a un risque d'atteinte au droit des Premières Nations d'avoir accès à l'eau potable?

[*Traduction*]

Theresa McClenaghan: Je comprends votre point de vue.

Je vais axer ma réponse sur le projet de loi C-37 en soulignant que les répercussions sur les sources d'eau peuvent découler de toutes sortes d'activités. Il peut s'agir de règles existantes qui permettent des projets miniers, de transport ou d'infrastructure, ou de nouvelles règles, y compris de nouvelles priorités.

Ce qui importe, c'est de reconnaître que la protection de l'eau potable doit être une priorité. Selon la façon dont la protection des sources d'eau fonctionne ailleurs et devrait fonctionner ici — et je pense que c'est l'approche envisagée —, il faudrait cerner ces menaces et veiller à adapter ces projets ou ces permis de manière à protéger l'eau. Le projet de loi C-37 prévoit la conclusion d'accords intergouvernementaux pour faire appliquer ces règles de façon à ce que ces menaces sous-jacentes puissent réellement être prises en charge.

[*Français*]

Marilène Gill: En fait, je m'en allais peut-être ailleurs. Je voulais aborder, par exemple, la question des évaluations d'impact environnemental. Les projets vont pouvoir commencer avant que les évaluations d'impact aient été faites. Or, si on commence le projet, il y a déjà un impact qui a lieu quelque part. Ensuite, on procède à l'évaluation. J'ose imaginer que les ressources en eau en font partie.

C'était mon inquiétude, c'est-à-dire le fait qu'on puisse procéder très rapidement et que, finalement, des répercussions puissent déjà s'être produites sans qu'on ait pu avoir la donne complète avant de donner l'autorisation pour qu'un projet puisse aller de l'avant.

Donc, est-ce qu'il peut y avoir une inquiétude quant à l'articulation de ces deux mesures législatives?

Le président: Merci.

Marilène Gill: Vous pouvez répondre à ma question par écrit, madame McClenaghan.

[*Traduction*]

Theresa McClenaghan: Mon organisme est un ardent défenseur des lois transversales, comme la Loi sur l'évaluation d'impact...

Le président: Madame McClenaghan, pourriez-vous nous transmettre cela par écrit? Nous sommes à la fin de ce tour. Vous pouvez envoyer votre réponse au greffier, et nous la recevrons.

Merci.

Nous passons à M. Dalton, pour cinq minutes.

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Merci à tous les témoins d'être ici.

Monsieur Tangie, c'est formidable d'entendre le point de vue d'une personne qui est sur le terrain.

Vous représentez l'Ontario. Combien d'exploitants y a-t-il actuellement dans les Premières Nations? Travaillent-ils surtout à temps partiel ou à temps plein? Avez-vous des chiffres?

Philip Tangie: Je peux vous parler de nos membres. Nous comptons 205 membres à part entière et 6 membres associés. Cela fait 211, mais il y a beaucoup plus d'exploitants dans les communautés des Premières Nations de l'Ontario. Malheureusement, je ne sais pas exactement combien travaillent en Ontario. Si je prenais le temps, je pourrais probablement arriver à une estimation. Je sais combien d'exploitants travaillent dans mon carrefour de services d'eau.

Marc Dalton: Combien y a-t-il de communautés des Premières Nations en Ontario, et ont-elles toutes des exploitants à l'heure actuelle?

Philip Tangie: Il y a 133 Premières Nations en Ontario, et non, elles n'ont pas toutes des exploitants. C'est l'une des raisons pour lesquelles des avis d'ébullition de l'eau sont toujours en vigueur. Nous n'avons tout simplement pas la capacité de pourvoir ces postes vacants.

● (0855)

Marc Dalton: Pour ce qui est du poste, s'agit-il d'un emploi qui touche à la fois l'eau potable et les eaux usées? Diriez-vous qu'il s'agit plutôt d'un poste à temps plein ou d'un poste à temps partiel dans la plupart des endroits?

Philip Tangie: Cela varie. Dans les grandes communautés, c'est sans aucun doute un emploi à temps plein. Dans certaines des petites communautés — et il y a des communautés très petites —, ce serait plutôt un poste à temps partiel.

À Grassy Narrows, par exemple, il y a un seul exploitant. Grassy Narrows est une grande Première Nation. Elle est très connue. Elle n'est pas très grande, mais elle est assez grande. Elle a un réseau d'eau et un système de traitement des eaux usées, et un seul exploitant est disponible pour s'en occuper, en assurer le fonctionnement et les entretenir.

Marc Dalton: J'imagine que l'exploitant fait les analyses, mais doit-il aussi faire de l'entretien? Faut-il, à certains égards, un mécanicien ou un plombier? Quels types de compétences sont nécessaires?

Philip Tangie: Il est utile qu'ils aient les compétences nécessaires pour réparer les choses, parce qu'ils n'ont alors pas besoin de faire appel à quelqu'un. Ils peuvent agir rapidement et éviter des situations d'urgence. Sinon, ils doivent engager quelqu'un, ce qui peut prendre du temps. Cela peut entraîner un avis d'ébullition de l'eau et leur coûter de l'argent. Cela peut coûter cher.

Marc Dalton: Pour ce qui est de la sous-traitance, se fait-elle surtout avec d'autres exploitants des Premières Nations ou avec la province? Où trouvent-ils du personnel supplémentaire s'ils ne peuvent pas faire le travail eux-mêmes?

Philip Tangie: Cela se fait en partie avec la province. Ils communiquent avec quiconque est disponible dans la région. Je vais prendre Kenora et Grassy Narrows comme exemples. Ils ont accès au carrefour Bimose, qui reçoit du financement pour offrir des services de relève aux exploitants. C'est le seul carrefour en Ontario qui offre ce service. C'est le seul qui est financé pour le faire. Aucun des autres carrefours ne l'est. J'ai demandé du financement pour offrir des services d'exploitation dans mon carrefour, mais ma demande a malheureusement été refusée.

Marc Dalton: Puisqu'il est question de financement, quelle part de ce financement est destinée aux exploitants? Est-ce la bande elle-même qui finance ces postes, ou le financement provient-il d'autres sources, comme Services aux Autochtones, etc.? La bande est-elle directement responsable du financement?

Philip Tangie: Cela dépend de la formule établie par SAC, quelle qu'elle soit. Leur financement provient d'abord de SAC, et il est fondé sur une formule, quelle qu'elle soit. Je ne sais pas exactement quelle part du financement relève de la bande.

Marc Dalton: Je vais revenir au nombre de cas d'avis d'ébullition de l'eau. Vous dites que c'est en partie attribuable au manque d'exploitants formés. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet, en ce qui concerne le nombre d'avis?

Le président: Il vous reste environ 20 secondes. Si la réponse est longue, vous voudrez peut-être la donner par écrit.

Philip Tangie: Oui, je vais simplement la donner par écrit, si cela vous convient, parce que la réponse pourrait être assez longue.

Marc Dalton: Oui, je pense que c'est probablement... C'est intéressant. Si vous me permettez un dernier commentaire...

Le président: Oui. Allez-y.

Marc Dalton: Je ne sais pas depuis combien de temps vous attendiez une augmentation de votre financement, mais elle est arrivée hier. Il se trouve que vous êtes ici aujourd'hui, alors c'est peut-être un financement « pour vous faire plaisir ».

Le président: Le moment est bien choisi.

Philip Tangie: Oui, je suis d'accord.

Le président: Madame Idlout, vous avez cinq minutes.

Lori Idlout (Nunavut, Lib.): *Qujannamiik, Iksivautaq*. Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître dans le cadre de cette importante étude.

Ma première question s'adresse à M. Tangie.

Je crois comprendre qu'en Ontario, les Premières Nations ont la possibilité d'adhérer au plan de l'Ontario. Pourriez-vous nous dire combien de Premières Nations ont adhéré au plan de protection des sources d'eau des Premières Nations et, si vous êtes en mesure de le préciser, quelles Premières Nations de l'Ontario ne l'ont pas fait et pourquoi?

Philip Tangie: C'est une question difficile pour moi, parce que je ne sais pas exactement qui adhère au plan à l'heure actuelle. Je sais que des initiatives ont été présentées aux Premières Nations de l'Ontario et que plusieurs d'entre elles, en particulier celles avec lesquelles je travaille, souhaitent se doter de plans de protection des sources d'eau et travaillent à les élaborer et à les mettre en œuvre sur leur territoire. De nombreuses formations sont offertes par divers organismes — comme l'OFNTSC, Aqua et d'autres — qui s'occupent directement de l'eau et de la protection des sources d'eau des Premières Nations.

Cependant, je ne peux vraiment pas vous dire exactement combien y ont adhéré et combien ne l'ont pas fait. Je ne le sais pas. Je vous prie de m'en excuser.

● (0900)

Lori Idlout: Ce n'est pas grave.

J'ai aussi des questions pour Mme Moch et pour la témoin de l'Association canadienne du droit de l'environnement.

Le projet de loi C-37 parle d'« égalité réelle ». À ce sujet, il prévoit que les Premières Nations doivent jouir de l'égalité avec d'autres administrations comparables. L'une de vous deux pourrait-elle nous en parler?

Melinda Moch: Oui, je peux en parler brièvement.

À première lecture, l'égalité réelle avec d'autres administrations semble désigner comme autres administrations les provinces ou les territoires en question. Je dirais que, indépendamment de la loi, cette égalité existait déjà et était censée exister bien avant que le Canada se dote de quelque loi que ce soit. Cette égalité réelle, ce partage d'une ressource, a toujours été prévue.

Il y a cependant longtemps que les communautés des Premières Nations, en particulier, sont complètement laissées pour compte sur le plan de l'égalité réelle. Elles n'en bénéficient d'aucune façon. Même s'il est positif que cela soit inscrit dans le projet de loi, je crois aussi qu'il faut corriger le déséquilibre qui existe déjà avant de parler d'équilibre réel pour l'avenir.

Lori Idlout: Très rapidement, j'aimerais aussi demander à l'une de vous deux si vous avez examiné, en ce qui concerne la « réalisation progressive », d'autres lois où il est question de réalisation progressive — par exemple la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, de 2019, et la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées, de 2023 —, et si, étant donné que cette notion existe dans d'autres lois au Canada, nous avons un système qui garantira que la question de l'eau des Premières Nations sera prise en charge au moyen de ce projet de loi.

Theresa McClenaghan: Oui, je sais que d'autres lois en font mention et qu'elles expriment une intention. À mon avis, puisque le droit existe déjà, il devrait être inscrit dans le projet de loi, comme c'était le cas auparavant.

Je peux aussi répondre à votre question précédente. J'ai vérifié récemment: en vertu de la Loi de 2006 sur l'eau saine de l'Ontario, la loi qui encadre la protection des sources, deux Premières Nations de l'Ontario ont été désignées comme ayant choisi d'adhérer au régime de cette loi, même si beaucoup plus de Premières Nations participent aux travaux de leurs comités de protection des sources.

Le fait d'adhérer au régime signifie que leur source d'eau bénéficie d'une protection prévue par la loi. Quant aux raisons pour lesquelles les autres ne l'ont pas fait, je ne pense pas devoir me prononcer sur cette décision, mais c'est une option qui s'offre aux autres.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Gill, vous avez deux minutes et demie.

[*Français*]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai deux autres questions à poser à Mme McClenaghan.

Tout à l'heure, vous n'avez pas pu terminer votre réponse à ma question. Si vous voulez le faire, je pense qu'on a mentionné qu'il était possible de le faire par écrit.

Sinon, j'aimerais aborder une autre question. Par exemple, en ce qui concerne le projet de Chalk River, j'ai parlé à plusieurs reprises avec la Première Nation de Kebaowek, et je sais qu'il y a une crainte. C'est une crainte qui n'est pas nécessairement immédiate. Évidemment, la menace des déchets nucléaires n'est pas immédiate; c'est une possibilité. Je me demande si un projet de loi comme celui-ci permet de protéger la ressource. Évidemment, ce n'est pas nécessairement l'eau potable de la Première Nation elle-même qui est touchée, puisqu'on sait que l'eau circule. On a parlé de sources en amont. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est fixe. Ça, c'est ma première question.

Ma seconde question porte sur les consultations. Je pense que vous avez, mentionné dans votre mémoire, qu'elles n'étaient pas suffisantes. Je sais qu'on veut aller très vite. Mme Moch l'a mentionné. En effet, on veut que ce soit fait rapidement. Toutefois, est-ce qu'il y a lieu de faire des consultations plus avant et de quand même progresser rapidement?

● (0905)

[*Traduction*]

Theresa McClenaghan: En ce qui concerne la consultation, je pense que je vais m'en remettre à d'autres pour répondre à cette question. Nous avons recommandé l'adoption rapide du projet de loi, parce que nous pensons que l'eau des Premières Nations pourra être mieux protégée avec ce projet de loi que sans lui.

Pour ce qui est de la protection de la source, la protection des sources d'eau permet d'examiner les prises d'eau qui puisent l'eau dans la ressource en question, qu'il s'agisse d'eaux de surface ou d'eaux souterraines, d'établir l'ordre de priorité des menaces et de déterminer combien de temps il faudrait à ces menaces pour atteindre les prises d'eau. Il s'agit ensuite de déterminer les mesures prioritaires. Le caractère plus ou moins contraignant ou strict de ces mesures dépend de la gravité de la menace. C'est habituellement ainsi que se fait la protection des sources d'eau.

De façon générale, les menaces radioactives pourraient être prises en charge. Les menaces liées aux résidus miniers et aux ruptures de digue pourraient être prises en charge. Les déversements liés au transport de combustible pourraient être pris en charge. Toutes sortes de choses pourraient être prises en charge. Le régime vise à assurer une protection préventive adaptée au niveau de risque et au danger que la menace représenterait pour l'eau potable. C'est un système très pratique, et nous avons une longue expérience de son application partout en Ontario, dans toutes sortes de contextes, dans le Nord, dans le Centre et dans le Sud de l'Ontario, ainsi que dans d'autres régions du pays.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Schmale, pour cinq minutes.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins. Je vais probablement commencer par Mme Moch, si vous me le permettez.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé des risques prévisibles si cette question n'est pas réglée. Vous en avez mentionné quelques-uns dans votre déclaration. J'allais vous demander d'en parler un peu plus, rapidement si possible, parce que j'ai une question complémentaire.

Melinda Moch: « Rapidement », voilà qui sera difficile, mais de façon générale...

Jamie Schmale: Faites de votre mieux...

Melinda Moch: De façon générale, je dirai que, lorsqu'aucune loi n'est en vigueur, le Parlement a encore la possibilité d'élaborer un cadre plus complet. Cependant, lorsqu'une loi est en vigueur, le législateur a en quelque sorte couché sur le papier une intention ou un objectif, et c'est souvent là que des litiges peuvent survenir et surviennent effectivement, parce qu'il existe des éléments de preuve substantiels d'une intention finale si la loi n'est pas mise en œuvre adéquatement.

Comme je l'ai dit, je crois que l'intention de ce projet de loi est très... Il fait preuve de prévoyance. Il s'attaque à un problème qui existe depuis longtemps au Canada. Cependant, l'objectif visé n'est pas atteint dans ce projet de loi. Il comporte un certain nombre de lacunes. Je peux vous envoyer des observations écrites sur certains points précis.

L'un des éléments clés que nous avons relevés parmi les différences de rédaction entre le projet de loi C-61 et le projet de loi C-37 est un affaiblissement résultant de la suppression du mot « significatif ». Il était question de consultation significative. Le mot « significatif » figurait partout dans le projet de loi C-61 et a été entièrement supprimé du projet de loi C-37.

Jamie Schmale: D'accord. Merci. Je vous remercie de ces observations. De ce côté-ci, nous estimons que certains éléments de ce projet de loi seront utiles. Nous avons quelques préoccupations concernant certains aspects, mais, dans l'ensemble, lorsque nous avons étudié le projet de loi C-61 au cours de la dernière législature, nous avons demandé aux représentants du ministère si l'adoption du projet de loi C-61 signifiait que le gouvernement pourrait alors régler le problème des avis d'ébullition de l'eau. Y avait-il des obstacles qui empêchaient le gouvernement de le faire? La réponse qui revenait sans cesse était « non ».

Il semble que nous n'y soyons tout simplement pas encore arrivés. Les dépenses consacrées aux Autochtones sont passées de 10,3 milliards de dollars en 2015 à 40,8 milliards de dollars en 2025. C'est une croissance sept fois plus rapide que celle de l'ensemble des dépenses fédérales, et pourtant, les avis sont toujours en vigueur.

Vous vivez cela au quotidien. Vous l'avez vécu. À votre avis, qu'est-ce qui bloque?

Melinda Moch: C'est une excellente question. Je souscris tout à fait à ce que je perçois comme étant votre point de vue sur ce sujet. Qu'il existe une loi ou non, le principe du partage de cette ressource et de sa protection pour tous existe depuis la création du Canada, depuis que les premiers commerçants de fourrures ont abordé ces rives. Le fait que les Premières Nations soient, de façon tout à fait inéquitable, les grandes perdantes est malheureusement une constante, ce qui ne devrait pas être le cas, qu'une loi soit adoptée ou non.

Ce qui nous préoccupe dans cette mesure législative, c'est qu'elle ne tient pas compte du principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ou CPLCC. Ce principe devrait s'appliquer à tous les processus décisionnels concernant les ressources au Canada. Pourtant, ce n'est pas le cas. Mettre en œuvre cette mesure législative sans veiller à ce qu'elle tienne compte, de façon globale, de tous les problèmes et de toutes les difficultés qui ont été...

Notre principale préoccupation, c'est que le projet de loi ne règle aucunement le manque d'infrastructures qui existe déjà. Il impose aux Premières Nations une responsabilité, une charge juridique et une exigence ou une obligation de continuer à utiliser des infrastructures qui sont déjà totalement insuffisantes ou complètement déficientes pour répondre à leurs besoins. Si l'on ne corrige pas ce déséquilibre, cette mesure législative ne les aidera pas. Elle ne fera que nuire au processus.

● (0910)

Jamie Schmale: Cela m'amène parfaitement à ma prochaine question.

Le président: Il vous reste 15 secondes.

Jamie Schmale: Monsieur Tangie, vouliez-vous faire une observation à ce sujet? Cela vous touche aussi, vous et vos membres.

Le président: Il vous reste cinq secondes.

Philip Tangie: Je ne peux pas dire grand-chose en cinq secondes.

Jamie Schmale: En un mot ou moins...?

Des voix: Ha, ha!

Le président: Vous pourrez nous transmettre une bonne partie de tout cela par écrit. Merci beaucoup.

Madame Lavack, vous aurez cinq minutes pour conclure cette série de questions.

[*Français*]

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Traduction*]

Merci beaucoup à tous les témoins d'être ici aujourd'hui et de nous présenter leur témoignage.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Tangie. Ce projet de loi s'accompagne d'un financement substantiel. Vous venez de mentionner que vous avez eu récemment des discussions positives avec SAC au sujet de l'octroi de fonds supplémentaires à vos communautés. Une grande partie du projet de loi repose également sur l'idée de l'élaboration conjointe, notamment en ce qui concerne le financement, pour l'avenir, afin d'accompagner les sommes importantes — les 6,4 milliards de dollars — rattachées à cette mesure législative.

L'un des éléments essentiels consiste à envisager un cadre de financement fondé sur les besoins qui soit élaboré conjointement avec les Premières Nations. Le projet de loi laisse entendre que le développement des compétences et les assurances pour les exploitants de réseaux d'eau font véritablement partie de ce cadre de financement, ou devraient en faire partie, à l'avenir. Selon vous, en quoi un financement adéquat, prévisible, stable et fondé sur les besoins dans ces domaines pourrait-il vraiment aider les Premières Nations, à l'avenir, en ce qui concerne la qualité de l'eau dans vos communautés?

Philip Tangie: Un financement adéquat et soutenu de la part de SAC pourrait aider nos communautés des Premières Nations et leurs systèmes de traitement de l'eau en leur assurant un financement adéquat pour l'exploitation et l'entretien. Il s'agit d'abord et avant tout du financement annuel de l'exploitation et de l'entretien, ainsi que des salaires — des salaires adéquats qui soient, à tout le moins, comparables à ceux des communautés non autochtones ou des municipalités.

Voilà trois façons dont un tel financement pourrait nous aider.

Pour ce qui est des infrastructures, il faut non seulement financer l'exploitation et l'entretien, mais aussi prévoir une sorte de réserve pour les infrastructures, parce que ce que nous constatons aujourd'hui, du moins d'après mon expérience et celle du carrefour de services d'eau avec lequel je travaille, c'est que des systèmes de traitement de l'eau relativement neufs, qui ont cinq ans ou moins, sont déjà défaillants, et ce, d'une façon qui ne devrait pas se produire. Par conséquent, des fonds supplémentaires sont nécessaires. C'est la bande qui paie ces coûts à l'heure actuelle. Si ces systèmes continuent de tomber en panne comme ils le font, les bandes ne seront pas en mesure d'assumer les réparations nécessaires pour assurer le fonctionnement de ces systèmes de traitement de l'eau. Ce n'est qu'une question de temps.

Je crois qu'ils sont défaillants en grande partie à cause, peut-être, de problèmes de conception. Il faut prévoir des fonds pour effectuer ces réparations et continuer d'assurer la redondance dans nos systèmes de traitement de l'eau des Premières Nations. Concrètement, à l'heure actuelle, au moins deux des communautés avec lesquelles je travaille n'ont pas cette redondance en raison de défaillances d'infrastructure dans leurs systèmes de traitement. Un financement adéquat aiderait certainement, mais il faudrait des fonds supplémentaires pour les interventions d'urgence dans ces systèmes, ou du moins des fonds réservés à cette fin.

● (0915)

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Theresa McClenaghan.

Vous avez mentionné dans votre déclaration que ce projet de loi prévoit une approche à barrières multiples, et j'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet, s'il vous plaît.

Theresa McClenaghan: C'est essentiel pour assurer la salubrité de l'eau. Le juge O'Connor a conclu, et l'industrie du traitement de l'eau le reconnaît largement, qu'il faut prévoir de multiples mesures, l'une après l'autre, qui peuvent prévenir une tragédie.

Il faut d'abord protéger la source. Il faut s'assurer d'avoir un bon réseau de distribution solide. Il faut le surveiller. Il faut surveiller l'eau qui entre. Il faut surveiller l'eau qui sort du robinet. Il faut s'assurer que les exploitants sont formés. Il faut s'assurer d'avoir des normes, afin que les gens sachent ce qu'ils doivent vraiment analyser. Il faut s'assurer qu'il existe un moyen d'aviser la population en cas de problème avec l'eau et qu'un plan d'intervention d'urgence est prévu.

Bien sûr, le financement sous-tend tout cela, j'en conviens. Une approche à barrières multiples est vraiment essentielle, et nous avons été très heureux de constater qu'elle figure dans ce projet de loi. Elle doit y figurer.

Ginette Lavack: Merci.

Vous avez mentionné que vous travaillez avec des Premières Nations à la planification de la protection des sources d'eau. J'aimerais, si possible, que vous nous expliquiez un peu plus en quoi consiste exactement la planification que vous faites avec les Premières Nations. Cela se reflète-t-il dans ce projet de loi, tel qu'il est rédigé, ou auriez-vous des suggestions à faire à cet égard?

Theresa McClenaghan: Ce projet de loi permettrait de mener ces plans à terme. Notre travail s'est fait avec des bailleurs de fonds et était très général, mais il faut des ressources pour ensuite s'attaquer aux menaces qui ont été cernées dans le cadre de ces plans.

Le président: C'était très concis et très bien.

Merci beaucoup, madame McClenaghan, et merci beaucoup, madame Moch, monsieur Tangie, de vos témoignages dans le cadre de cette étude très importante.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour nous préparer à accueillir le groupe de témoins suivant.

Merci. *Chi-meegwetch*.

● (0915)

(Pause)

● (0920)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au groupe de témoins suivant. Je vais présenter une version abrégée de mes notes d'allocution.

Je rappelle à tous que, si vous participez par Zoom, vous pouvez sélectionner au bas de l'écran le canal d'interprétation approprié: parquet, anglais ou français. Vous avez tous fait les tests, et un bouton vous permet de sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez entendre les questions. Veuillez en prendre note. Des questions vous seront posées en anglais et en français. Soyez prêts. Lorsque vous ne parlez pas, éteignez votre micro pour éviter les effets Larsen.

Les personnes présentes dans la salle doivent s'assurer de porter leur oreillette si elles ne sont pas en mesure de communiquer dans les deux langues officielles, parce que nous passerons de l'anglais au français et vice versa. Je vous le rappellerai au fur et à mesure. Toutes les questions doivent être adressées à la présidence. Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Vous aurez cinq minutes pour présenter vos observations. Il y a trois groupes, ce qui représente 15 minutes. Je dirai « 30 secondes ». Cela vous donnera l'occasion de conclure, de terminer votre réflexion et de faire une dernière observation. Pendant la période de questions et réponses, vous aurez amplement l'occasion de présenter les éléments de vos notes que vous n'aurez peut-être pas eu le temps d'aborder.

J'aimerais présenter les témoins.

Nous accueillons, à titre personnel, Mme Dawn Martin-Hill, professeure en études autochtones à l'Université McMaster. Nous recevons en ligne, par vidéoconférence, les représentants du Comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable: la cheffe, Mme Emily Whetung-MacInnes, et le directeur général, M. John Brown. Nous accueillons également, par vidéoconférence, M. Greg Gabriel, chef de la Penticton Indian Band.

Commençons par la personne qui est dans la salle.

Bienvenue, madame Martin-Hill. Si vous avez besoin d'une oreillette pour l'interprétation en français et en anglais, veuillez la mettre.

Dawn Martin-Hill (professeure émérite, Études autochtones, membre de la Royal Society, responsable autochtone du projet Global Center for Climate Change and Transboundary Water, à titre personnel): Je vais essayer de la mettre. Je vais la tenir dans ma main, si cela ne vous dérange pas, à cause de mes lunettes.

Le président: C'est bien. Pendant que vous parlez, vous n'en avez pas besoin. Assurez-vous de la placer sur le petit support pour éviter les effets Larsen. Lorsque vous aurez terminé, veuillez la mettre à votre oreille, parce que nous passerons du français à l'anglais et vice versa.

Vous remarquerez que, sous votre microphone, il y a des canaux pour l'anglais et le français. Assurez-vous qu'il est réglé sur l'anglais. Vous vous exprimez en anglais.

Madame Martin-Hill, vous avez cinq minutes pour présenter votre témoignage.

Dawn Martin-Hill: Je vous remercie.

Me voici de retour. J'étais ici pour l'autre projet de loi. Je tiens simplement à souligner que je n'ai pas besoin de répéter la plupart des propos qui ont déjà été tenus sur la nécessité d'un libellé plus ferme concernant les droits de la personne.

J'aborde la question sous l'angle de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Commission de vérité et réconciliation, et de la façon dont les recommandations mondiales concernant les peuples autochtones s'appliquent à l'échelle locale.

Ce qui me préoccupe en partie, c'est ce dont l'intervenant précédent a parlé et ce que la communauté a relevé. Lorsque j'ai lancé le projet de recherche Ohneganos, il y a de nombreuses années, je me suis rendue à l'usine de traitement de l'eau. Je suis d'abord allée voir nos exploitants. J'ai amené nos ingénieurs, nos biologistes et notre équipe médicale. Nous avions une équipe de psychologues, etc. Ce sont eux qui ont été les premiers travailleurs de première ligne. Nous sommes ensuite allés au bureau de l'environnement, au service des pêches et de la faune, etc.

Il est apparu très clairement, dès le départ, que le renforcement des capacités est insuffisant dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, ou STIM, en général, et même dans la simple capacité des membres de notre peuple à s'engager dans les sciences de l'environnement et les sciences de l'eau. Les membres de la communauté et les détenteurs du savoir m'ont dit que nous accusons un énorme retard.

Je suis déjà venue ici. J'étais ici il y a 25 ans, à une époque où nous n'avions pas de médecins. J'ai travaillé avec acharnement pendant 20 ans pour créer une filière à cette fin, par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada et de l'Institut de la santé des Autochtones. Il était très clair que la santé était directement liée à l'eau, comme à Grassy Narrows et dans bien d'autres situations partout au pays, y compris à Six Nations.

Je vais simplement aborder ce point, puisque d'autres questions ont été si bien traitées par tant d'autres témoins.

Six Nations est l'une des communautés les plus populeuses, avec près de 30 000 membres. Nous sommes situés à proximité de villes, qui nous entourent: Caledonia, Hagersville, Hamilton, etc. Nous sommes aussi l'une des communautés les plus instruites, parce qu'il y a sept universités dans un rayon de 100 milles. Nous avons un établissement polytechnique des Premières Nations, qui est accrédité pour offrir des études postsecondaires. Nous essayons de combler ce manque de techniciens et d'exploitants, mais aussi de protéger notre source d'eau.

Encore une fois, cela a été mentionné. Il est extrêmement important de protéger la source d'eau, parce que les usines de traitement de l'eau ne peuvent tout simplement pas éliminer certaines choses, comme les substances cancérogènes et d'autres substances que nous trouvons dans la rivière Grand.

Il y a aussi la question des terres de réserve. Le projet de loi met vraiment l'accent sur les limites des réserves, alors que de nombreux traités, comme le Traité de Nanfan et d'autres, visent des territoires de chasse. Tous ces territoires sont touchés par le projet de loi ou en sont exclus. Il faut les réintégrer.

En ce qui concerne la mention du soutien aux exploitants et aux techniciens, c'est une vision très étroite de l'ampleur du problème auquel nous faisons face. À l'heure actuelle, au Canada, moins de 1 % des membres de notre peuple font des études postsecondaires dans l'un ou l'autre des domaines des STIM liés à l'environnement, au génie, etc. Six Nations Polytechnic s'est associée à moi, et je travaille en étroite collaboration avec cet établissement pour créer un institut de recherche, afin que nous puissions commencer à former d'autres personnes que les membres de Six Nations. Nous en avons la capacité. Nous comptions mettre sur pied un certain nombre de programmes de sensibilisation. Ce qui se passe, cependant, c'est que tout repose sur moi. Je dois aller chercher l'argent moi-même.

Vous ne savez peut-être pas que nos écoles n'ont pas de laboratoires. Comment allons-nous former une génération de personnes capables de gérer et d'exploiter des usines de traitement qui font face à des défis de plus en plus complexes, alors que ces personnes n'ont même pas accès à des laboratoires dans nos écoles? One Drop a financé un laboratoire mobile d'analyse de l'eau, pour que nous puissions commencer à développer la littératie dont il parlait tout à l'heure et susciter l'intérêt des gens. Nous organisons des festivals de l'eau, etc.

Six Nations fait tout son possible pour combler l'écart que le projet de loi, à mon avis, aborde de façon étroite en se concentrant uniquement sur les exploitants. Il faut une surveillance constante des sources d'eau, et c'est pourquoi nous essayons de créer notre institut de la rivière. C'est pour que nous puissions faire venir des étudiants des cycles supérieurs et nos nombreux collègues bien intentionnés de partout au Canada qui viennent nous aider, que ce soit dans le cadre de l'institut d'été ou autrement, afin de mobiliser les membres de notre peuple.

● (0925)

Je pense que c'est le moment opportun de parler du besoin urgent qu'a notre pays d'inclure les Autochtones des Premières Nations dans ce que nous appelons la science de l'eau et les connaissances écologiques traditionnelles, parce que nous tressons ces systèmes de connaissances ensemble.

Le président: Il vous reste 30 secondes pour conclure, s'il vous plaît.

Dawn Martin-Hill: Notre enseignement se fait dans la langue, et il est culturellement éclairant, puisqu'il fait appel aux deux systèmes de connaissances. Vous avez inclus les connaissances autochtones, c'est bien, mais vous n'avez pas prévu de processus sur la façon dont elles pourraient être appliquées, mobilisées ou financées.

Merci. *Nia:wen*

● (0930)

Le président: Merci. *Nia:wen*.

Vous pouvez maintenant utiliser l'oreillette, parce que nous allons passer d'une langue à l'autre pendant la période de questions et réponses. On vous demandera parfois de commenter une observation; soyez donc prête, s'il vous plaît. Merci.

Nous passons maintenant au Comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable.

Vous avez cinq minutes.

Emily Whetung-MacInnes (cheffe émérite, Comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable): Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité.

Aaniin kina waya. Je m'appelle Emily Whetung. Je suis [*difficultés techniques*] ancienne cheffe d'une Première Nation de l'Ontario. Je suis coprésidente du Comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable, communément appelé CCPNEPS, une loi établie conformément à l'eau potable salubre des Premières Nations de 2021 [*difficultés techniques*].

Nous avons pour mandat d'aider les Premières Nations à obtenir le financement nécessaire aux infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans leurs communautés, et de fournir des conseils pour l'élaboration de politiques [*difficultés techniques*].

Marc Dalton: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Marc Dalton: Le son est très brouillé.

[*Français*]

Marilène Gill: En fait, monsieur le président, l'interprète nous signale que le son n'est pas optimal. Je tenais à prendre la parole pour les interprètes.

[*Traduction*]

Le président: Je vais suspendre la séance quelques secondes, le temps de refaire un test.

● (0930)

_____(Pause)_____

● (0930)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Recommençons depuis le début, s'il vous plaît. Nous allons remettre le chronomètre à zéro. Veuillez reprendre au début de vos notes.

Merci beaucoup, madame Whetung-MacInnes.

Emily Whetung-MacInnes: Merci, monsieur le président.

Merci aux membres du Comité.

Aaniin kina waya. Je m'appelle Emily Whetung. Je suis l'ancienne cheffe de la Première Nation de Curve Lake, en Ontario, et la coprésidente du Comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable, communément appelé CCPNEPS.

Le CCPNEPS a été créé en vertu du règlement du recours collectif de 2021 relatif à l'eau potable salubre des Premières Nations. Nous avons pour mandat, approuvé par les tribunaux, d'aider les Premières Nations à obtenir le financement nécessaire aux infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans leurs communautés, et de fournir des conseils pour appuyer le gouvernement fédéral dans l'élaboration de politiques sur les infrastructures d'eau des Premières Nations. Cela comprend le projet de loi C-37.

Je veux commencer par une observation simple: en 2026, les Premières Nations ne devraient plus avoir à se battre pour obtenir de l'eau potable salubre.

Pendant de nombreuses années, les communautés des Premières Nations ont dû composer avec des avis concernant la qualité de l'eau potable, des infrastructures vieillissantes, un financement opérationnel insuffisant et une incertitude réglementaire. Dans l'entente de règlement, le Canada a reconnu que ces conditions étaient inacceptables et que des mesures importantes s'imposaient pour y remédier.

Le règlement ne s'est pas limité à prévoir une indemnisation. Le Canada s'est engagé à faire tous les efforts raisonnables pour assurer, dans les foyers des Premières Nations, un accès régulier à de l'eau potable salubre qui respecte les normes applicables, et il s'est engagé à financer les coûts réels des infrastructures d'eau, de leur exploitation, de leur entretien, de la planification, de la formation et du soutien technique.

Le Canada s'est également engagé à proposer une loi de remplacement à la suite de l'abrogation de l'ancienne Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations. Le projet de loi C-37 n'est pas qu'une simple initiative de politique; il constitue un élément important de l'engagement plus large du Canada envers les Premières Nations et une occasion de contribuer au respect des obligations déjà reconnues dans l'entente de règlement.

Le CCPNEPS appuie l'adoption d'une loi qui reconnaît la compétence des Premières Nations en matière d'eau et de sources d'eau. Nous appuyons l'élaboration de normes relatives à l'eau et la création de mécanismes de gouvernance. Nous appuyons les dispositions relatives au cadre de financement, et nous appuyons les efforts visant à établir des assises législatives durables qui offriront une certitude aux générations futures.

Bien que le projet de loi C-37 comporte des avancées importantes, la loi devrait être renforcée à plusieurs égards.

Premièrement, le Parlement devrait rétablir une reconnaissance claire du droit humain à l'eau potable sûre.

Le prédécesseur du projet de loi, le projet de loi C-61, contenait un libellé plus ferme qui reconnaissait et confirmait ce droit. Le CCPNEPS a récemment fait savoir à la ministre qu'envisager le droit humain à l'eau uniquement sous l'angle de la réalisation progressive risque de transformer un droit reconnu par la loi en objectif de politique.

Les Premières Nations ont besoin de la certitude que l'accès à de l'eau sûre et propre est un droit protégé par la loi, et non une simple aspiration future qui dépend des priorités politiques. Certains membres du Comité ont appuyé des amendements au projet de loi C-61 qui reconnaissaient le droit humain à l'eau potable sûre. Le contexte de cette mesure législative n'a pas changé, et je vous encourage à appuyer de nouveau de tels amendements.

Deuxièmement, la loi doit être conforme aux obligations de financement existantes du Canada.

Les défaillances des infrastructures résultent rarement d'un seul problème. Elles découlent d'un sous-investissement chronique dans l'ensemble du système: la construction d'immobilisations, l'exploitation et l'entretien, le développement de la main-d'œuvre, le soutien technique, la surveillance, la protection des sources d'eau, la préparation aux situations d'urgence et le remplacement des actifs.

Le règlement reconnaît que, pour assurer l'accès à de l'eau potable salubre, il faut financer les coûts réels associés à ces services. Pour être efficace, le cadre de financement du projet de loi C-37 doit prévoir un financement prévisible et fondé sur les besoins, qui reflète les besoins réels des communautés plutôt que les contraintes budgétaires annuelles. Les Premières Nations ne devraient pas avoir à justifier sans cesse des investissements essentiels une fois que leurs besoins ont déjà été établis au moyen d'un processus élaboré conjointement.

Troisièmement, la reddition de comptes doit accompagner la responsabilité.

Pendant des décennies, de nombreuses Premières Nations ont dû exploiter des systèmes insuffisamment financés ou soutenus. Les communautés ne devraient pas avoir à supporter le fardeau des lacunes des infrastructures qui découlent de manques de financement historiques ou de défaillances systémiques. La loi devrait préciser davantage les rôles, les responsabilités, les obligations de financement et les mécanismes de reddition de comptes afin d'éviter ces défaillances systémiques à l'avenir.

La mise en œuvre du projet de loi C-37 doit demeurer dirigée par les Premières Nations. La protection des sources d'eau, la gouvernance, l'élaboration de normes, les capacités techniques, la certification des exploitants et les modèles de prestation de services devraient continuer d'être façonnés en partenariat avec les Premières Nations. La réussite à long terme dépendra non seulement des investissements dans les infrastructures, mais aussi de la solidité des institutions et des systèmes de gouvernance des Premières Nations.

Avant tout, il est impératif que le projet de loi C-37 franchisse rapidement les étapes du processus législatif. Cette mesure législative arrive après des décennies de revendications, des années d'élaboration conjointe, le règlement d'un recours collectif et un long débat au cours de la dernière législature. Les Premières Nations attendent ce projet de loi depuis beaucoup trop longtemps et comptent sur les parlementaires pour qu'il entre en vigueur le plus tôt possible.

● (0935)

Les modifications au projet de loi C-37 que nous proposons aujourd'hui ne sont ni complexes ni controversées. Elles constituent toutefois des ajouts importants qui peuvent renforcer cette mesure législative. J'encourage le Comité à apporter ces modifications et à adopter une version du projet de loi C-37 que les Premières Nations pourront appuyer en toute confiance.

Je remercie le Comité de son attention, et je serai heureuse de répondre à vos questions.

Meegwetch.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au chef Gabriel.

Vous avez cinq minutes.

Le chef Greg Gabriel (Penticton Indian Band): Bonjour.

Je tiens à remercier le président et les membres du Comité de me donner l'occasion de m'adresser au Comité au sujet du projet de loi C-37.

Je veux commencer par la situation de notre communauté. J'ai écouté les témoignages des témoins précédents. Essentiellement, nous sommes du même avis sur certains des problèmes qui ont déjà été soulevés.

Vous avez reçu des exemplaires des notes d'allocution et de certaines des recommandations que nous avons formulées concernant l'état actuel du projet de loi C-37. J'ai quelques questions à poser à la fin de mon exposé; j'y viendrai donc une fois que j'aurai terminé ce que je m'apprête à présenter.

Je veux commencer par la situation de notre communauté.

Je m'appelle Greg Gabriel. Je suis le chef actuel de la Penticton Indian Band, que nous appelons maintenant snpink'tn. Je veux recommencer en parlant de notre parcours et de la situation actuelle de notre communauté.

Comme d'autres Premières Nations que vous avez probablement déjà entendues, nous essayons depuis un certain nombre d'années de dialoguer avec le Canada, de lui écrire et de le rencontrer au sujet de nos besoins en eau potable. Pour être franc avec vous, cela demeure un processus très frustrant et décourageant, non seulement pour notre communauté, mais pour de nombreuses Premières Nations de partout au Canada. Il est juste de dire que notre peuple et de nombreuses communautés des Premières Nations en ont assez d'attendre.

Pour vous donner une idée de mon milieu et de la situation chez nous, notre communauté, snpink'tn, se trouve au cœur du territoire de notre nation Syilx, dans la région de l'Okanagan. Notre nation est composée de sept bandes qui forment la nation Syilx de l'Okanagan. Le territoire de notre nation est un territoire non cédé, et snpink'tn détient un titre, des droits et des intérêts ancestraux à l'égard des terres, de l'eau et des ressources de notre zone de responsabilité.

Une part importante de cette responsabilité concerne notre *siwłkʷ*, notre eau. Notre responsabilité envers notre *siwłkʷ* n'a pas commencé avec le Canada, la Loi sur les Indiens ou les limites d'une réserve. Elle nous vient de nos ancêtres et de nos *captikʷɬ*, nos lois.

Nous détenons un titre non cédé sur deux grands lacs de l'Okanagan, juste à côté desquels nous vivons: le lac Okanagan et le lac Skaha. Si vous visitez un jour notre communauté, dans notre région, vous découvrirez la beauté du paysage, surtout à l'endroit où les deux lacs se rejoignent. Les lacs sont reliés par un passage de 10 kilomètres.

Nous détenons un titre non cédé sur les grands lacs de l'Okanagan, et pourtant, nous continuons d'avoir du mal à répondre aux besoins en eau potable de notre peuple. Nous sommes entourés d'eau, mais nous n'en avons pas assez pour assurer l'approvisionnement en eau des gens qui vivent ici — et notre communauté continue de croître. Comme je l'ai mentionné, nous vivons juste à côté de la ville de Penticton, et nos deux communautés sont séparées par le chenal de la rivière Okanagan, qui relie nos deux lacs.

● (0940)

Le président: Il vous reste 30 secondes, chef Gabriel.

Le chef Greg Gabriel: J'espérais avoir plus de temps, mais nous avons fourni nos observations sur le projet de loi C-37.

Tout a commencé, en fait, en 2015. Si l'on considère la chronologie, essentiellement depuis la loi de 2015 sur l'eau propre jusqu'à la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations de 2013, au règlement du recours collectif signé en 2015 et, maintenant, au projet de loi C-37, on constate que, pendant toutes ces périodes, il est toujours question de poursuivre la mobilisation et la consultation. C'est là que nous en sommes maintenant. Étant donné que nous poursuivons cette mobilisation et cette consultation, que faisons-nous à partir de maintenant? Où allons-nous maintenant?

Le président: Merci, chef Gabriel.

Le chef Greg Gabriel: Le règlement du recours collectif sur l'eau potable a prévu 8 milliards de dollars pour régler les problèmes d'eau des Premières Nations. Où sont passés ces fonds? Qui peut répondre à cette question?

Le président: Chef Gabriel, nous allons passer à la période de questions et réponses, ce qui vous donnera amplement le temps de poursuivre vos observations et vos réflexions. Merci beaucoup. J'ai visité votre territoire. Il est magnifique. *Chi-meegwetch*. Merci beaucoup de votre témoignage.

Nous passons maintenant à la période de questions et réponses. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Helena Konanz.

Vous avez la parole. Vous disposerez de six minutes pour commencer. Merci beaucoup.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis heureuse de prendre place à cette table aujourd'hui pour discuter d'un sujet très important.

Mes questions s'adresseront au chef Gabriel. En fait, je viens de Penticton, comme le chef le sait.

Je suis heureuse d'être à cette table avec vous aujourd'hui, chef Gabriel.

Je tiens simplement à signaler au Comité que le chef Gabriel est un leader et un défenseur extraordinaire, non seulement pour les communautés de l'Okanagan et pour sa communauté — la PIB, ou Penticton Indian Band —, mais aussi pour les communautés des environs de l'Okanagan.

Nous avons pu le constater en particulier lors des récents incendies. Je tiens à vous remercier, chef Gabriel, de vous être mobilisé pour votre communauté et pour tous les membres de la Penticton Indian Band, et du leadership dont vous avez fait preuve pendant ces incendies. Tous les habitants de l'Okanagan l'ont remarqué et apprécié, surtout à Penticton, à Summerland et dans le Sud de l'Okanagan. Merci encore, chef Gabriel.

Je sais que vous aviez d'autres points à aborder dans votre exposé. J'ai aussi quelques questions à vous poser, mais y a-t-il quelque chose d'extrêmement important que vous aimeriez ajouter? J'ai senti que vous aviez encore des choses à dire.

● (0945)

Le chef Greg Gabriel: Oui. Merci, madame Konanz. Je suis heureux de vous revoir, et je vous remercie de vous adresser directement à moi.

Pour revenir à la situation actuelle de notre communauté, je voulais aussi souligner que notre source d'approvisionnement en eau actuelle provient de deux puits d'eau souterraine. Nos ingénieurs ont étudié la question, et les résultats montrent maintenant que, parce que notre communauté continue de croître, nous arrivons au point où nous ne pourrons plus soutenir une croissance supplémentaire. Nous avons d'autres maisons à construire. Nous avons deux écoles. Nous avons des installations communautaires. La situation devient critique.

L'une des choses dont je voulais parler, c'est qu'en raison de notre pénurie d'eau, nous avons dû nous adresser à la Ville de Penticton, qui puise son eau dans le lac Okanagan, sur lequel nous détenons un titre ancestral. Nous avons dû conclure une entente provisoire sur l'eau pour qu'elle nous aide à nous approvisionner en eau et à remédier à notre pénurie et à notre crise actuelles. De plus, nous devons la payer pour l'eau qu'elle puise dans le lac Okanagan.

Pensez-y. Pensez à ce que je viens de dire. Nous détenons un titre non cédé sur les eaux du lac Okanagan, et pourtant, nous devons acheter de l'eau à la Ville de Penticton pour régler nos problèmes d'eau actuels.

Nous avons maintenant élaboré un plan directeur global de l'eau, pour lequel nous cherchons du financement, et qui permettra de répondre à nos besoins en eau à long terme. Ce qui est frustrant, c'est que nous nous sommes adressés à l'organisme chargé du règlement du recours collectif sur l'eau potable et que nous avons présenté nos arguments. On nous a ensuite dirigés vers d'autres sources de financement possibles, notamment le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes. On nous a dit: « Vous pourriez peut-être emprunter l'argent pour régler votre problème d'eau. » J'ai trouvé cela très exaspérant, et je l'ai trouvé très insultant. Si de l'argent avait été mis de côté pour régler nos problèmes d'eau, on ne nous dirait pas que nous devrions peut-être emprunter l'argent. C'est tout simplement exaspérant.

Pour en revenir au projet de loi C-37, il ne fait aucun doute que nous devons faire adopter cette mesure législative, mais il faut le faire correctement. Certaines parties du projet de loi C-61 ont été retirées et devraient être intégrées au projet de loi C-37. Vous trouverez ces recommandations dans les documents que nous vous avons fournis au préalable.

Je vais m'arrêter ici, mais je voulais que vous compreniez notre crise de l'eau actuelle et nos besoins actuels en eau.

Helena Konanz: Merci, chef Gabriel.

Je comprends tout à fait que nous vivons dans un désert. L'eau est un enjeu majeur chez nous. Je sais que vous travaillez à construire vos propres infrastructures. En 30 secondes, pouvez-vous nous dire pourquoi il est si important d'avoir vos propres infrastructures plutôt que d'avoir à payer la Ville de Penticton, comme vous l'avez dit, pour l'eau qu'elle puise dans le lac?

● (0950)

Le chef Greg Gabriel: Encore une fois, si tout le monde suit l'actualité, ce n'est pas seulement dans notre région. À l'heure actuelle, en raison de phénomènes liés aux changements climatiques, nous connaissons des conditions de sécheresse sévères dans la région de l'Okanagan. Encore une fois, notre aquifère et notre approvisionnement en eau proviennent de puits d'eau souterraine. La seule solution que j'approuve est d'installer une prise d'eau dans le lac, ce qui permettra de répondre aux besoins. Nous connaissons aussi...

Le président: Merci beaucoup.

Le chef Greg Gabriel: ... des feux de forêt très violents, et l'eau est essentielle pour y faire face.

Le président: *Chi-meegwetch*. Merci beaucoup, chef Gabriel. C'est tout le temps dont nous disposons.

Helena Konanz: Le chef Gabriel pourrait-il déposer le reste de l'information auprès du Comité, s'il ne l'a pas déjà fait?

Le président: Merci, madame Konanz, et bienvenue au Comité. Les représentants de la bande ont présenté un mémoire, que nous vous transmettrons, puisque vous venez d'arriver aujourd'hui et que vous aimeriez manifestement le lire. Merci.

Madame Idlout, vous avez six minutes.

Lori Idlout: *Qujannamiik, Iksivautaq*. Merci, monsieur le président.

J'aimerais adresser mes questions à Mme Dawn Martin-Hill, au sujet de l'adoption d'une approche fondée sur les droits pour régler la question de l'eau. Je vais rattacher mes questions aux travaux qui ont déjà été effectués au Parlement concernant une approche fondée sur les droits et la réalisation progressive.

Je ne sais pas si vous le savez, mais la Loi sur la stratégie nationale sur le logement de 2019 prévoit la réalisation progressive. Pendant le débat ou l'étude sur ce projet de loi, un témoin, M. John Mark Keyes, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, a expliqué que l'objectif du gouvernement d'adopter une approche fondée sur les droits nécessitait certains éléments, notamment celui de veiller à ce que la question ait été abordée, qu'elle ait été soulevée et que la lumière ait été faite sur la question, qui était alors le logement. Pour nous, aujourd'hui, c'est l'eau.

Le deuxième élément, c'est qu'il y ait eu des recherches sur la question ainsi que sur la façon de la régler. Je pense que nous l'avons fait, comme vous l'avez mentionné, dans le cadre de l'ancien projet de loi C-61, et nous le faisons de nouveau maintenant.

Le troisième élément, sur lequel j'aimerais beaucoup connaître votre point de vue, c'est d'encourager la prise de mesures pour régler la question. Selon moi, cela comprend la nécessité d'assurer la reddition de comptes et de prévoir des rôles et des mécanismes.

Pourriez-vous nous dire si la création, aux articles 39 et 40, de la Commission des eaux des Premières Nations suffit à assurer l'existence de mécanismes de reddition de comptes comme ceux qui ont été mentionnés dans les travaux antérieurs du Parlement?

Dawn Martin-Hill: Merci de la question. Je vais essayer de répondre du mieux que je peux.

Un organisme centralisé est toujours une bonne chose, mais beaucoup de choses sur le terrain ne sont pas prises en compte. Encore une fois, comme on l'a mentionné, les choses aboutissent parfois à Ottawa... Par exemple, Six Nations est entourée de villes et est une communauté très mobilisée, et nous devons acheter notre eau. Nous ne correspondions pas aux critères liés aux avis d'ébullition de l'eau, parce que nous avons utilisé l'argent provenant d'autres revenus pour construire une usine de traitement de l'eau, mais très peu de maisons ont accès à cette eau par canalisation.

Par ailleurs, peut-être 17 % des maisons sont raccordées. Si l'on raccordait toutes les maisons au réseau, où serait l'usine de traitement des eaux usées? Cela représenterait à lui seul 55 ou 60 millions de dollars. Qui a construit le système d'eaux usées qui existe actuellement à Six Nations? C'est Paul General, qui a dit qu'il avait 16 ans et qu'il avait dû aller creuser des trous. Voilà le niveau d'ingénierie dans bon nombre de nos communautés.

Il est bon d'avoir une commission et une surveillance, mais il faut des organismes régionaux qui comprennent les différences entre ce à quoi fait face Six Nations, c'est-à-dire l'empiétement, un fardeau que peu de gens ont connu, et la situation de collègues qui vivent dans le Nord ou des Inuits. Ils ont des problèmes très différents et très vastes, et je ne vois pas comment un seul organisme pourrait vraiment évaluer, sur le terrain, les problèmes auxquels font face tant de Premières Nations.

Six Nations n'est pas visée par un avis d'ébullition de l'eau; nous ne correspondons donc pas aux critères et nous ne recevons pas d'argent. Par ailleurs, il m'en coûte 90 $ pour faire vidanger ma fosse septique, et je paie 200 $ toutes les deux semaines pour me faire livrer de l'eau par camion. Tout cela pour avoir accès à l'eau; le fardeau financier retombe donc sur nous. C'est tout à fait invisible pour les membres d'une commission.

Voilà les problèmes et les lacunes que nous espérions régler, et que le projet de loi pourrait régler s'il renforçait le libellé concernant la présence, dans les communautés, de sources rattachées à l'organisme central. À l'heure actuelle, il n'y a qu'un vaste océan d'inaction.

● (0955)

Lori Idlout: Pourriez-vous utiliser votre temps pour formuler des recommandations sur ce dont vous parlez, comme vous l'avez fait pour le projet de loi C-61, afin que nous puissions les examiner pendant cette étude? Que recommanderiez-vous pour le projet de loi C-37?

Dawn Martin-Hill: En ce qui concerne ma recommandation, encore une fois, je prends... Nous avons réalisé des études sur les changements climatiques et nous avons fait faire des modélisations pour Six Nations. Nous savons ce qui se passe dans notre pays, et ce à quoi nous ferons face au cours des 50 prochaines années est plutôt terrifiant; c'est pourquoi j'avais besoin de psychologues dans mon équipe. Comment puis-je publier ces résultats sans nuire à une jeune population qui a déjà des idées suicidaires, comme c'est bien documenté à l'ONU?

Je pense que la première recommandation est d'inclure dans le projet de loi un libellé sensible aux questions de genre.

Comme vous le savez, ce sont souvent les femmes qui sont en première ligne face à bon nombre de problèmes liés à l'eau, mais elles accèdent rarement aux salles où les décisions sont prises. On en trouve des exemples dans l'étude sur la santé maternelle que nous avons réalisée, où les soins des plaies... Une membre de ma famille vient de vivre cette situation après une césarienne. Elle a fait des allers-retours à l'hôpital à cause de l'eau contaminée dans laquelle elle se lavait. Il y a toutes ces répercussions cachées.

Nous passons d'une urgence à l'autre et nous n'avançons pas. Les gens ne se rendent pas compte de l'anxiété quotidienne et de l'ampleur des répercussions sur la santé qu'entraîne le fait de ne pas avoir accès à de l'eau propre. Je recommande donc de veiller à ce que le projet de loi soit sensible aux questions de genre.

Quand je suis allée en Afrique du Sud, j'ai constaté qu'on y avait assuré une proportion de 50 %...

Le président: Merci.

Dawn Martin-Hill: ... de femmes au sein des instances qui prennent toutes ces décisions liées aux terres et à l'eau, ce que j'ai trouvé brillant.

Une autre recommandation porterait sur l'éducation. L'éducation peut jouer un rôle si essentiel, comme on l'a vu avec la COVID. Nous sommes en situation de crise. C'est une crise de l'eau, et pourtant, il y a encore cet océan entre ce que je fais, quand je dois courir chercher de l'argent pour ma communauté...

Le président: Merci, madame Martin-Hill. Nous devons passer à l'intervenant suivant, mais merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui et de nous aider dans nos réflexions sur le projet de loi.

Madame Martin-Hill, j'aimerais vous poser quelques questions relativement à la question genrée que vous avez abordée. Vous en avez peut-être parlé lors de l'étude du projet de loi C-61, mais, comme on l'a mentionné plus tôt, nous devons malheureusement recommencer le processus. Je dis « malheureusement » parce qu'en effet, les études sont très longues.

Est-ce que vous pouvez ajouter certains éléments aux recommandations pour améliorer le projet de loi en ce sens?

[*Traduction*]

Dawn Martin-Hill: Je pense que la principale recommandation serait que les droits de la personne soient clairement énoncés. Nous ne pouvons pas aller de l'avant et gagner la confiance des Premières Nations s'il ne s'agit pas d'un droit humain fondamental. C'est la recommandation numéro un. C'est la priorité.

La deuxième, c'est qu'il faut aller au-delà des techniciens et des exploitants.

[*Français*]

Marilène Gill: Je m'excuse, je ne veux pas vous interrompre. Je veux ces recommandations, c'est certain, vous pouvez parler de tout, mais j'ai parlé d'un aspect dont on n'avait pas encore parlé: la question du genre. Vous avez parlé des femmes, par exemple. Je vous demandais donc de nous rappeler la question des femmes. Bien sûr, vous pouvez parler de ces autres recommandations aussi, mais ma question portait principalement sur des recommandations relatives au genre.

Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Dawn Martin-Hill: Merci.

J'ajouterais qu'il faut veiller à ce que les jeunes et les femmes autochtones soient représentés au sein des organismes qui prennent des décisions au sujet de l'eau et des sources d'eau, parce qu'ils sont souvent absents des salles où je me suis trouvée. Il ne s'agit pas seulement des femmes autochtones pour certaines de ces questions. Il faut un libellé clair pour garantir la représentation des femmes autochtones qui ont un lien spirituel et culturel. Notre premier environnement, en tant qu'êtres humains, c'est l'eau dans le ventre d'une femme; nos enseignements sont donc tous très clairs.

Il n'y a absolument aucun libellé dans le projet de loi qui porte sur l'inclusion des femmes. Il y a un certain libellé sur le renforcement des capacités et les jeunes, mais un effort conscient pour inclure les femmes serait un signe très clair que nous avons réussi à prendre part à certaines des décisions qui touchent personnellement nos soins maternels et nos foyers. Nous sommes en première ligne face à ce manque d'accès à l'eau, et pourtant, ces histoires...

Ma façon de penser en tant que femme — et c'est quelque chose que les Autochtones comprennent — et ce que j'ai tendance à examiner en tant que chercheuse sont très différents de ceux de mes collègues masculins. C'est simplement un fait de la nature humaine. Ce n'est ni bien ni mal. C'est simplement différent.

Je ne vois aucun libellé dans le projet de loi qui porte sur l'inclusion des femmes dans la prise de décisions, en particulier en ce qui concerne les sources d'eau et la gestion de l'eau.

● (1000)

[*Français*]

Marilène Gill: Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adressera encore à vous, madame Martin-Hill.

Vous avez également mentionné, dans votre allocution d'ouverture, la question des connaissances traditionnelles. Évidemment, d'un côté, on parle de culture quand on parle de l'importance pour les femmes de leur relation avec l'eau et du rôle de l'eau. D'un autre côté, il y a la question des connaissances et des sciences. Vous êtes chercheuse aussi. Donc, j'aimerais savoir s'il y a des éléments dont on devrait tenir compte de façon plus importante relativement aux connaissances traditionnelles que vous avez mentionnées.

[*Traduction*]

Dawn Martin-Hill: Merci de la question.

Les femmes autochtones avec lesquelles je travaille partout au Canada sont vraiment préoccupées par l'eau. Dans une étude que nous avons réalisée — elle figure dans nos publications —, les femmes de différentes réserves ont toutes fait de l'eau une priorité, alors que leurs homologues masculins l'avaient placée très bas dans leurs priorités. Encore une fois, c'est en raison de ce travail maternel. Lorsque vous manquez d'eau et que vous ne pouvez pas laver vos enfants, cela devient une expérience de vie que nos homologues masculins ne connaissent parfois pas.

Cela tient à notre façon d'aborder le monde. Pour vous donner un exemple de la façon dont nous pourrions inclure les connaissances traditionnelles, j'ai embauché de jeunes détenteurs du savoir et un conseil de grands-mères, qui encadrent l'ensemble de mes recherches. Il existe des façons d'inclure les femmes en créant ces conseils, en créant ces connaissances traditionnelles ou ces connaissances autochtones...

Mes scientifiques n'ont jamais été en désaccord avec mes détenteurs du savoir. Ils étaient toujours enthousiastes à l'idée de travailler ensemble. J'ai l'impression que nous vivons un moment où nous pourrions vraiment enrichir la science dans les domaines de la gestion, de la surveillance et de la protection de l'eau, si nous renforcions les capacités.

La plupart des personnes avec lesquelles je travaille sont des femmes. Je les fais entrer dans ce domaine, et elles y apportent les connaissances traditionnelles et la langue. Elles pensaient que la science et la science de l'eau n'étaient pas de leur ressort. Je veille à créer cette filière par l'intermédiaire de Six Nations Polytechnic, mais il existe de nombreuses façons d'encourager la participation des femmes et le renforcement des capacités au moyen de subventions à l'éducation, de bourses d'études et de chaires de recherche du Canada.

[*Français*]

Marilène Gill: En fait, j'aurais aimé savoir aussi si quelque chose à cet égard pouvait être inclus dans le projet de loi. On en parle dans le préambule, bien entendu, tout comme on parle de la question des femmes et de leur rôle. Toutefois, est-ce qu'il y a autre chose qui devrait être ajouté au projet de loi pour renforcer la question des connaissances traditionnelles?

[*Traduction*]

Le président: Madame Martin-Hill, vous aurez 20 secondes pour répondre, mais si vous ne pouvez pas répondre en 20 secondes, veuillez le faire par écrit.

Merci.

Dawn Martin-Hill: Je vais certainement le faire par écrit. Je vais présenter un argumentaire clair sur la façon dont nous pourrions rendre l'inclusion des femmes plus claire et plus ferme dans le projet de loi, parce qu'à l'heure actuelle, elle est vague et facile à négliger.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Morin, pour cinq minutes.

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Merci encore aux témoins de ce groupe. J'aimerais m'adresser à Mme Emily Whetung.

Les premiers témoignages ont porté sur le droit humain, les infrastructures et les coûts. Je ne minimise pas ces questions, mais vous en avez soulevé une dont on n'a pas assez parlé, à mon avis, à savoir la reddition de comptes. Vous avez parlé de la reddition de comptes en ce qui concerne les rôles et du renforcement de cette mesure législative pour que le gouvernement ait à rendre des comptes.

Pourriez-vous nous en dire plus et résumer ce que vous aimeriez voir en matière de reddition de comptes?

Emily Whetung-MacInnes: Je peux certainement commencer, et je vais ensuite me tourner vers mon collègue, M. John Brown, pour tout contexte supplémentaire nécessaire.

Depuis longtemps, le gouvernement canadien assume la responsabilité des nations et des communautés autochtones dans le cadre d'une relation très paternaliste. Cela s'accompagne de la responsabilité de fournir les nécessités de la vie, y compris l'accès à l'eau potable salubre. Ce que nous demandons, c'est un engagement à long terme à financer les coûts réels de l'eau potable dans les Premières Nations.

Monsieur Brown, aviez-vous quelque chose à ajouter?

● (1005)

John Brown (directeur général, Comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable): En ce qui concerne la reddition de comptes, un aspect important du règlement est la procédure de règlement des différends relatifs à l'engagement, qui est intégrée à l'entente de règlement. C'est un outil très puissant pour obliger le gouvernement à rendre des comptes à l'égard des engagements qu'il a pris dans l'entente de règlement, dont celui de financer les coûts réels d'un accès adéquat à de l'eau potable salubre qui respecte des normes précises de qualité et de quantité.

Billy Morin: Très bien. Merci.

Cela vaut même pour les dossiers des services à l'enfance et à la famille, le principe de Jordan et certains des problèmes auxquels le gouvernement se heurte. Le règlement des différends semble avoir été oublié dans certaines des initiatives qui ont été lancées au cours des dernières années.

J'aimerais m'adresser au chef Gabriel.

Vous avez terminé votre témoignage initial par une déclaration très importante, à savoir qu'il y avait eu, dans le passé, un engagement d'environ 8 milliards de dollars. Je crois qu'avec le projet de loi C-37, on évoque un montant d'environ 4 milliards de dollars, soit le plus important engagement unique en matière d'eau, mais vous sembliez un peu frustré quant à l'utilisation de cet argent.

J'ai visité votre communauté. Vous avez parlé de votre collaboration avec la Ville de Penticton. Je crois comprendre que vous entretenez une assez bonne relation, en ce sens que vous voulez voir l'eau circuler de façon sécuritaire dans l'ensemble de la région, afin de lutter contre les incendies et d'approvisionner les maisons de la réserve, et que vous voulez que tout le monde dans la région travaille ensemble.

Comme vous l'avez mentionné, votre Première Nation n'est pas très loin de la source d'eau elle-même, le lac. Selon ce que vous avez constaté, comment s'est déroulé le déblocage d'une partie des 4 milliards de dollars? Dans le passé, le gouvernement a-t-il rendu des comptes sur certaines des choses que vous voulez voir dans votre communauté, notamment la lutte contre les incendies directement en première ligne?

Le chef Greg Gabriel: Merci de la question. C'est une très bonne question.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nos échanges avec le Canada pour essayer de régler ce problème d'eau critique ont été très frustrants et continuent de l'être.

Comme je l'ai dit, nous avons élaboré des plans. Nous avons élaboré notre plan directeur global de l'eau pour répondre à nos besoins en eau à long terme, ce qui nécessitera notre propre prise d'eau dans le lac, comme celle de la Ville de Penticton. Cela répondra assurément à nos besoins et à notre croissance pour les générations futures. À l'heure actuelle, nous avons un lotissement qui se heurte à des difficultés. Nous éprouvons des difficultés à mesure que nous construisons de nouvelles maisons, parce que notre approvisionnement en eau actuel peine à répondre à la demande.

Encore une fois, j'avais bon espoir qu'avec l'annonce du règlement du recours collectif sur l'eau et tout l'argent qui était disponible, nous pourrions enfin régler notre crise de l'eau, mais la bureaucratie qui a été créée pour donner accès à ces fonds pose énormément de difficultés. Encore une fois, on nous dit maintenant que nous devrions peut-être envisager d'emprunter l'argent, ce qui n'a tout simplement aucun sens pour moi.

Le président: Merci beaucoup, chef Gabriel.

Merci, monsieur Morin, de vos questions.

Madame Lavack, vous avez cinq minutes.

Ginette Lavack: Merci beaucoup, monsieur le président.

Nous parlons de financement, et je veux poursuivre dans cette veine, parce que beaucoup de travail a été accompli et beaucoup d'investissements ont été faits dans ce domaine au cours des dernières années. Cette mesure législative s'accompagne d'un financement de 4,6 milliards de dollars. Ce que je peux dire au groupe, à titre de secrétaire parlementaire, c'est que près de 1 milliard de dollars de ces fonds sont consacrés à des projets de réparation, de modernisation et de remplacement de systèmes décentralisés, comme les puits, les citernes et les fosses septiques.

Madame Whetung-MacInnes, en ce qui concerne ce type de financement, comment pensez-vous que le financement des systèmes décentralisés peut contribuer à appuyer les dispositions de cette loi sur l'eau propre et aider les communautés à atteindre leur objectif de conclure des ententes de règlement?

● (1010)

Emily Whetung-MacInnes: Je pense que ce financement est absolument nécessaire. Au début, certaines de nos discussions passées portaient sur la question de savoir si les systèmes décentralisés seraient couverts par le financement; je pense donc que c'est un élément essentiel.

Cependant, le règlement du recours collectif prévoyait un engagement à financer les coûts réels de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des systèmes d'eau potable, et je pense que nous ne pouvons pas perdre cela de vue. Peu importe qu'il s'agisse de 1 milliard ou de 4 milliards de dollars; l'argent est censé couvrir le coût de la construction et de l'entretien des systèmes d'eau potable des Premières Nations.

Monsieur Brown, aviez-vous quelque chose à ajouter?

John Brown: Non, merci.

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

J'aimerais m'adresser à Mme Martin-Hill pour ma prochaine question.

Je trouve vraiment intéressants votre témoignage et ce que vous proposez concernant l'optique de genre que vous appliquez à ce projet de loi. J'ai hâte de lire les recommandations et les propositions que vous pourriez faire. Certaines parties de ce projet de loi portent sur l'idée de l'élaboration conjointe, par exemple en ce qui concerne le cadre de financement.

Pourriez-vous nous parler de la possibilité que, grâce à ce cadre de financement, nous allions au-delà des simples exploitants et de leur formation, et que nous allions peut-être plus loin dans le système d'éducation, comme vous l'avez mentionné? S'il est possible d'élaborer ce cadre de financement de façon véritablement conjointe, nous aurions peut-être l'occasion de discuter de la possibilité d'affecter une partie du financement à ce genre d'initiative qui viendrait vraiment appuyer cette démarche. Pourriez-vous nous en parler?

Dawn Martin-Hill: Je vais vous donner un exemple. Dans toutes les recherches que je mène, les données que je recueille sont transmises au bureau de l'environnement de Six Nations. Lorsque nous avons conçu notre programme d'études pour l'apprentissage axé sur l'eau et sur le territoire — avec Cornell, l'Université du Michigan, McMaster et d'autres —, à l'établissement polytechnique, c'étaient des données dont elle avait besoin. Je vois des façons... Le renforcement des capacités, la capacité de soutenir la protection des sources d'eau, la surveillance et la création de laboratoires pour que SAC vienne vraiment s'occuper de certains de ces problèmes, tout cela est lié.

J'ai l'impression que, dans le projet de loi, vous construisez un hôpital et que vous avez le médecin de première ligne, mais pas les chirurgiens ni les autres personnes nécessaires. J'ai l'impression que le projet de loi rate vraiment une occasion, parce que, comme nous le savons, les changements climatiques vont poser des défis si l'on ne surveille pas la situation ou si l'on ne trouve pas des moyens d'atténuer les changements climatiques, les sécheresses et les inondations. Vous abordez la question sous un angle très étroit. Pour l'élargir, il y a des façons de travailler dans tous les domaines avec d'autres établissements, en particulier ceux qui ne financent pas beaucoup de recherche autochtone, pour les encourager à le faire. Une grande partie de ces efforts pourraient tenir compte des questions de genre. Autrement, l'eau a des répercussions différentes sur les femmes. Le libellé pourrait être adapté pour préciser la façon dont cette question est abordée.

En laissant les choses dans le vague, vous allez obtenir le statu quo et la même vision étroite selon laquelle « nous avons seulement besoin d'exploitants ». Non, ce n'est pas le cas. Ils vous diront qu'ils aiment bien que nous fassions une grande partie du gros du travail, mais le renforcement des capacités et la planification à l'échelle des générations sont tous importants. À l'heure actuelle, aucune des infrastructures nécessaires pour soutenir les usines de traitement de l'eau et la gestion des eaux usées n'existe vraiment. Nous allons sur le terrain, nous le faisons nous-mêmes et nous obtenons des subventions du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, mais la plupart des communautés ne peuvent pas le faire. Nous devons inscrire ce libellé dans le projet de loi.

Cela répond aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation; ce n'est donc pas comme si vous faisiez quelque chose de tout à fait nouveau. Vous ne faites qu'inclure certains de ces appels à l'action dans le projet de loi.

Le président: Merci beaucoup.

La dernière série de questions et réponses sera celle de Mme Gill, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[*Français*]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai une dernière question, qui va un peu dans le même sens que les dernières questions posées, pour savoir si certaines portions du projet de loi seraient plus fragiles.

Vous avez parlé des changements climatiques. Nous venons d'en reparler.

Vous avez mentionné la question des psychologues et la question des jeunes qui vivent énormément de détresse. Je pense qu'on peut effectivement parler de détresse.

Alors, qu'est-ce qui pourrait être fait à cet égard dans le projet de loi? Évidemment, je fais le lien entre les changements climatiques et la question de l'eau. Je crois que vous ou un autre témoin, soit le chef Gabriel, avez parlé de la sécheresse. Qu'est-ce qui peut être fait dans ce cas-ci?

● (1015)

[*Traduction*]

Dawn Martin-Hill: Je vais répondre rapidement. Je sais que le temps nous manque.

Nous avons veillé à ce que l'information que nous donnions sur les changements climatiques... Nous avons conçu, par exemple, le laboratoire mobile d'analyse de l'eau. Nous avons veillé à ce qu'il y ait de petites actions positives pour donner de l'espoir aux gens, parce que ce que nous avons entendu sans cesse, et c'était terrifiant, c'était un désespoir absolu à cause de ce qu'ils voient dans les médias sociaux — que le temps presse. Ils sont déjà en détresse, et vous ajoutez... Nous ne voulions pas ajouter à leur détresse en leur communiquant les résultats horribles que nous avions obtenus pour l'eau de leur robinet sans d'abord mettre en place une solution pour atténuer une partie de ces problèmes.

Encore une fois, je reviens à l'apprentissage axé sur le territoire et sur l'eau. Les étudiants le veulent. Les ingénieurs le veulent. Les groupes de réflexion le veulent, tout comme les étudiants des cycles supérieurs. Ils veulent tous vraiment travailler avec les connaissances traditionnelles, cocréer des connaissances et tresser les savoirs. Ce n'est pas soutenu par les universités ni par...

Six Nations Polytechnic essaie de trouver l'argent. Nous nous adressons à One Drop. Si des fonds étaient réservés pour soutenir ces initiatives — c'est-à-dire les jeunes et le renforcement des capacités — sous ce volet, je ferais alors intervenir le ministre de l'Éducation et d'autres. Il existe des façons de soutenir cette atténuation. C'est en leur donnant les moyens d'agir et en leur transmettant des connaissances, et nous savons tous que c'est vrai. Il s'agit de leur donner des connaissances pour changer ce scénario.

Il y a 23 usines de traitement des eaux usées en amont de chez nous. Il n'a pas été facile d'amener nos élèves à aller dans l'eau, parce qu'ils connaissent ce fait. Nous avons dû remédier à cela; nous avons donc créé un institut d'été et nous leur avons montré qu'il y a de l'eau propre ici. Maintenant, nous devons nettoyer la rivière Grand.

Il s'agit simplement de prévoir dans le projet de loi des mécanismes pour bonifier ce que vous avez prévu en matière de renforcement des capacités et de connaissances autochtones, et de rendre le tout plus clair. Je vais présenter cela par écrit et l'envoyer demain.

[*Français*]

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Merci beaucoup à tous les témoins d'aujourd'hui. C'était très instructif, et je sais que l'analyste prenait d'excellentes notes et tapait beaucoup. Merci à tous de vos témoignages.

Ai-je la permission de lever la séance? La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca